

ROYAUME DU MAROC



Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie,
des Mines et du Développement Durable,
Chargé du Développement Durable

Guide d'Accès à la Finance Climat

Destiné aux
acteurs territoriaux

Guide d'Accès à la Finance Climat

Destiné aux
acteurs territoriaux

Juin 2019

Sommaire

Préface	1
1. Introduction à la finance climat	2
2. Paysage global de la finance climat	7
3. Engagement du Maroc	17
4. Méthodologie d'identification de projets territoriaux éligibles à la finance climat	20
5. Possibilités de financements locaux	33
6. Annexe : Quelques sources pertinentes de financement climatique	42
Liste des références	76
Table des matières	79

Liste des figures

Figure 1	Paysage simplifié de l'architecture internationale de la finance climat et des acteurs associés	5
Figure 2	Chronologie des principales étapes d'évolution de la finance climat dans le cadre de la CCNUCC	6
Figure 3	Flux de la finance climat à travers le monde	7
Figure 4	Répartition des investissements publics annuels en milliards de dollars par secteurs d'atténuation entre 2015 et 2016	8
Figure 5	Répartition des financements publics entre l'atténuation et l'adaptation	8
Figure 6	Répartition des investissements publics annuels en milliards de dollars par secteurs d'adaptation	9
Figure 7	Flux de financements climatiques en milliards de dollars par zone géographique	9
Figure 8	Classement des pays par montants de financements publics approuvés	10
Figure 9	Carte des pays de la région MENA en termes de montants publics approuvés	11
Figure 10	Architecture de la finance climat à travers le monde	12
Figure 11	Taille des principaux fonds climat en millions de dollars	13
Figure 12	Répartition publique-privée en milliards de dollars des sources de financement	14
Figure 13	Évolution des montants mobilisés en milliards de dollars	14
Figure 14	Évolution des montants privés mobilisés en milliards de dollars	15
Figure 15	Évolution des montants canalisés par les différents instruments financiers en milliards de dollars	16
Figure 16	Besoins en financement pour la mise en œuvre de la NDC du Maroc	18
Figure 17	Planification nationale et territoriale en termes de changements climatiques et développement durable	21
Figure 18	Étapes de screening des projets	22
Figure 19	Typologie des contrats associant le secteur privé	35
Figure 20	Positionnement des différents types de partenariats	37

Liste des tableaux

Tableau 1	Principes et critères du financement climatique	3
Tableau 2	Critères de priorisation des projets (Source : auteurs)	23
Tableau 3	Exemple de priorisation des projets pour passer d'une liste élargie (Liste 1) à une liste restreinte (Liste 2)	25
Tableau 4	Critères communs aux fonds climat pour la sélection finale des projets éligibles	27
Tableau 5	Méthodologie d'évaluation pour la sélection des projets éligibles	31
Tableau 6	Éligibilité au financement du FEC	40

Acronymes

AECID	Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement
AFD	Agence française de Développement
AMC	Analyse Multicritères
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business As Usual
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne de Reconstruction et de Développement
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BID	Banque Islamique de Développement
BNEF	Bloomberg New Energy Finance
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CEV	Centre d'Elimination et de Valorisation des déchets
CIF	Climate Investment Fund
COP	Conference Of Parties
CPI	Climate Policy Initiative
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
FA	Fonds d'Adaptation
FCCA	Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique
FEC	Fonds d'Equipement Communal
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMNS	Fonds de Mise à Niveau Sociale
FSI	Fonds de Solidarité Interrégionale
FTP	Fonds de Technologies Propres

FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
IDFC	International Development Finance Club
IDH	Indice de Développement Humain
IKI	International Climate Initiative
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MENA	Middle East & North Africa
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODI	Overseas Development Institute
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAC	Plan d'Actions Communal
PAR	Plan Agricole Régional
PCCM	Politiques du Changement Climatique au Maroc
PCT	Plan Climat Territorial
PDR	Plan de Développement Régional
PDU	Plan de Développement Urbain
PNRC	Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique
PTRC	Plan Territorial de lutte contre le Réchauffement Climatique
SA	Société Anonyme
SDL	Société de Développement Local
SIDA	Agence suédoise de développement et coopération internationale
SIE	Société d'Investissement Energétique
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
WRI	World Resources Institute

Préface

Dans le contexte mondial actuel marqué par un accroissement des effets néfastes du changement climatique, les acteurs territoriaux sont appelés plus que jamais à mettre en œuvre des programmes et des projets de lutte contre ces effets. Toutefois, un renforcement des capacités de ces acteurs est primordial pour apporter l'appui nécessaire en matière de planification et aussi en matière d'accès aux financements.

En effet, la planification territoriale repose souvent sur des documents d'orientation élaborés à différents niveaux de décisions (e.g., PDR, PAC, PDU, SRAT, etc.). Ces documents gagneraient en efficacité en intégrant la dimension climatique pour assurer un ancrage territorial des actions de l'État (par exemple les actions inscrites dans la CDN) afin de fournir des réponses systématiques et ciblées aux effets du changement climatique.

Par ailleurs, en matière de financement, les fonds internationaux dédiés au financement des projets de développement sobres en carbone et résilients aux changements climatiques s'accroissent de manière rapide. Le Maroc se positionne comme l'un des principaux pays bénéficiaires du financement climatique international. À travers sa politique climatique ambitieuse et ses institutions nationales engagées dans la réalisation de projets durables, le Royaume a pu, durant ces dernières années, s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de l'agenda climatique international. Il n'en demeure pas moins que de nombreux acteurs régionaux et locaux sont de plus en plus intéressés par l'accès à la finance climatique. Cependant, l'accès à ces financements demeure un processus complexe nécessitant des ressources humaines qualifiées pour la réussite du montage de projets éligibles à la finance climat.

Dans l'optique de faciliter l'identification des projets territoriaux éligibles à la finance climat, une méthodologie de screening et de priorisation des projets a été élaborée et testée dans 5 régions pilotes. Il a été réalisé avec l'appui du Projet 4C IKI, implémenté par la GIZ conjointement avec le Secrétariat d'État chargé de Développement Durable (SEDD). Ce guide se base ainsi sur un processus concret mené avec des acteurs territoriaux et prend en compte les spécificités du contexte marocain.

Le présent guide fournit un panorama de la finance climat à l'échelle internationale, présente l'engagement du Maroc en matière de lutte contre le changement climatique et identifie le rôle primordial que peuvent jouer les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre d'un tel engagement. Il explicite la méthodologie d'identification de projets territoriaux éligibles à la finance climat et fournit un aperçu des différentes possibilités de financement national et international existantes.

1. Introduction à la finance climat

1.1. Définition de la finance climat

Une définition unique de la finance climatique adoptée et reconnue à l'échelle internationale n'existe toujours pas à ce jour. En effet, plusieurs organismes internationaux¹ actifs dans le domaine du changement climatique convergent vers des points similaires, mais divergent quant à d'autres, ce qui empêche l'émergence d'une définition unique de la finance climat.

Toutefois, la majorité de ces organismes s'accordent à dire que la finance climat réfère aux sources de financement locales, nationales ou transnationales, qui peuvent être tirées des sources de financement publiques, privées et alternatives de financement. Ces ressources financières sont destinées à couvrir les coûts de la transition vers une économie mondiale sobre en carbone et de l'adaptation aux impacts actuels et futurs des changements climatiques.

Le 5ème rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC AR5) précise qu'en l'absence d'actions ambitieuses et immédiates visant le contrôle du réchauffement climatique en deçà de 2°C et l'adaptation au changement climatique, les coûts augmenteront massivement dans le futur. En effet, la finance climat représente un levier essentiel pour lutter contre le changement climatique dans les deux volets d'atténuation et d'adaptation. Pour l'atténuation, des investissements à grande échelle sont nécessaires pour réduire considérablement les émissions, notamment dans les secteurs qui émettent de grandes quantités de gaz à effet de serre (GES). Des ressources financières importantes sont pareillement indispensables pour permettre aux pays de s'adapter aux effets néfastes et de réduire les impacts du changement climatique.

Dans le contexte de négociations politiques internationales sur les changements climatiques, le terme « Finance climat » est utilisé pour décrire les flux financiers des pays développés envers ceux en voie de développement. Ce sens unique des flux financiers a été instauré en raison de la responsabilité historique des pays développés dans les émissions de GES depuis la révolution industrielle et donc l'obligation de ces derniers d'aider les pays en voie de développement à transformer leur économies afin qu'elles deviennent moins intenses en carbone et plus résilientes au changement climatique.

¹ CCNUCC, Overseas Development Institute (ODI), World Resources Institute (WRI) ou encore le Club de Financement du Développement International (IDFC).

Néanmoins, à l'échelle mondiale, la finance climat ne se limite pas uniquement aux transferts de flux financiers des pays développés envers ceux en voie de développement tel qu'il est préconisé dans le cadre des négociations internationales, mais comprend également tous les investissements nationaux ou internationaux mobilisés au sein des pays développés et de ceux en voie de développement.

1.2. Principes

La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto, les accords et les décisions adoptées par la Conférence des Parties (COP) ont mis au point certains principes fondamentaux régissant les interactions financières entre les pays en développement et ceux développés. De ce fait, la finance climat est particulièrement fondée sur les principes de **transparence** et de **responsabilité**, surtout lors de la phase d'administration et de gouvernance (phase durant laquelle le bailleur de fonds interagit le plus avec les postulants), qui vient après la phase de mobilisation et avant le décaissement.

Ces principes aideront à mettre en place une relation de confiance entre les partenaires dans les pays développés et ceux dans les pays en développement, et d'améliorer l'efficacité du financement.

Mis à part les principes régissant l'administration et la gouvernance de la finance climat, il existe d'autres principes tout aussi essentiels permettant d'encadrer les phases de mobilisation des fonds, de l'implémentation et de décaissement. Ci-dessous l'ensemble de ces principes :

Tableau 1 : Principes et critères du financement climatique

Phase	Principes
Mobilisation des fonds	Transparence et responsabilisation
	Principe du pollueur-payseur
	Capacités respectives
	Additionnalité
	Adéquation et précaution
	Prévisibilité
Administration et gouvernance	Transparence et redevabilité
	Représentation équitable

Phase	Principes
Implémentation et décaissement	Transparence et redevabilité
	Subsidiarité et appropriation nationale/locale
	Précaution et célérité
	Pertinence
	Principe d'innocuité
	Accès direct et vulnérabilités
	Égalité des sexes

1.3. Acteurs

La finance climatique implique la coopération de plusieurs acteurs, à commencer par les pays développés via les secteurs publics et privés, mais aussi les pays en développement (voir Figure 2).

Les acteurs publics disposent de sources de financement multilatérales et intermédiaires, mais également de sources de financement bilatérales. Ces acteurs conduisent le système global de financement climatique en réduisant les coûts et les risques d'investissements climatiques, en renforçant les connaissances et les capacités techniques, et en construisant la feuille de route nécessaire pour renforcer la confiance dans ces investissements.

Les acteurs privés, qui vont des ménages individuels jusqu'aux sociétés multinationales et leurs intermédiaires, détiennent des ressources pouvant contribuer à la transition vers une croissance sobre en carbone et résiliente au changement climatique.

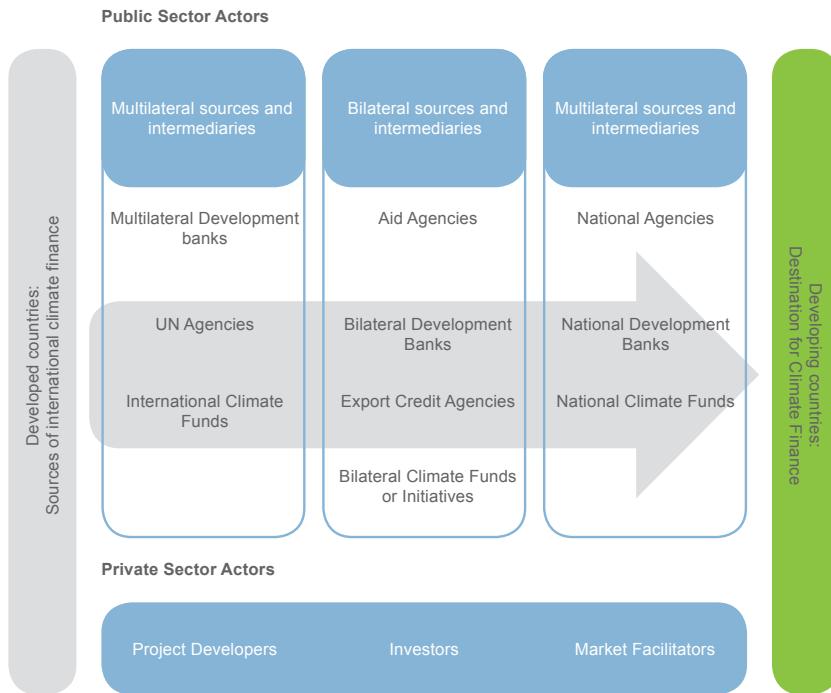


Figure 1 : Paysage simplifié de l'architecture internationale de la finance climat et des acteurs associés (Source : WRI).

1.4. Défi actuel

Le défi actuel est d'augmenter les contributions financières avec l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2020. Ce défi est l'aboutissement de plusieurs décisions. La mobilisation de 100 milliards \$ par an d'ici 2020 a été d'abord intégrée dans l'Accord de Copenhague en 2009 (COP15), qui a été confirmé par les Accords de Cancun (COP16, 2010). Ainsi, les pays développés se sont engagés sur 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012 (considéré comme Financement de démarrage rapide – *Fast Track Finance*). Depuis la fin de cette période, les pays contributeurs ont annoncé qu'ils ont dépassé cet objectif. Même si les volumes de financement à moyen terme demeurent incertains, les pays développés ont néanmoins réitéré leur engagement à mobiliser 100 milliards de dollars de financement public et privé par an d'ici 2020, et grâce à l'Accord de Paris, ils ont accepté de continuer à mobiliser des ressources financières à ce niveau jusqu'en 2025.

1.5. Finance climat dans le cadre de la CCNUCC

La contribution des pays au changement climatique, et leur capacité à prévenir et à faire face à ses impacts, varie énormément. Ainsi, la CCNUCC stipule que les pays développés (Pays Parties à l'Annexe II) sont appelés à fournir une assistance financière aux pays en développement pour leur permettre de réduire leurs émissions de GES et de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques (articles 4.3 et 4.4). Pour faciliter la mise en œuvre de cette composante, la Convention a établi un mécanisme financier pour fournir des fonds aux pays Parties en développement. Ci-dessous figure une chronologie retraçant les principales étapes d'évolution de la finance climat au sein de la CCNUCC.



Figure 2 : Chronologie des principales étapes d'évolution de la finance climat dans le cadre de la CCNUCC (Source : auteurs).

2. Paysage global de la finance climat

2.1. Flux de la finance climat

2.1.1. À travers le monde

En raison des différents acteurs impliqués, le schéma global des flux de la finance climat devient de plus en plus compliqué. En effet, les ressources mobilisées proviennent de plusieurs types d'organismes et sont déclinées en différents instruments financiers avant d'arriver chez différents bénéficiaires qui l'octroient par la suite aux différentes actions climatiques (atténuation, adaptation, transversales). Le figure ci-après donne une vue d'ensemble sur les flux de la finance climat (publics et privés) recensés en 2015/2016 à travers le monde.

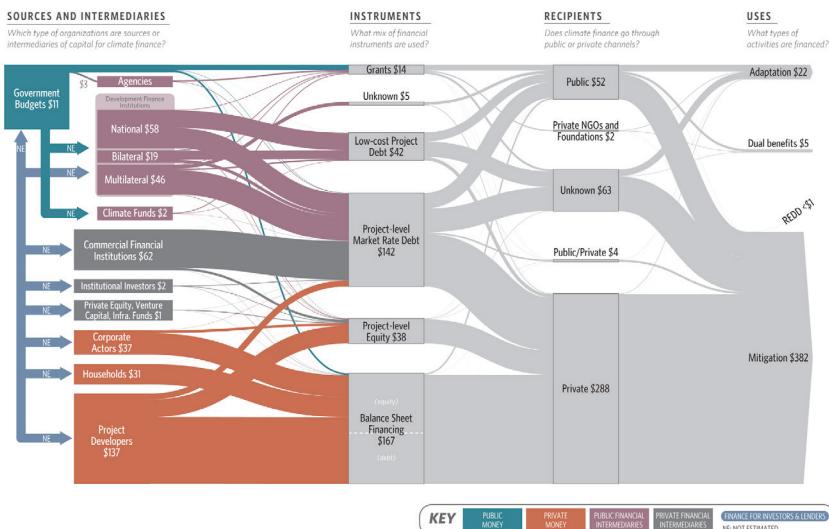
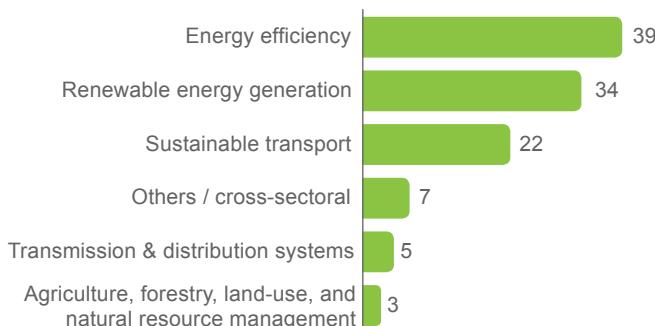


Figure 3 : Flux de la finance climat à travers le monde
(Source : Climate Policy Initiative).

2.1.2. Par secteur

Les activités d'atténuation représentaient en moyenne 93% de la finance climatique entre 2015 et 2016. De cela, 74% étaient destinés uniquement à la production d'énergie renouvelable. Tandis que les investissements publics s'orientent de plus en plus vers l'efficacité énergétique ou le transport plutôt que les énergies renouvelables qui deviennent plus un choix d'investissement commercial dans plusieurs marchés.



*Figure 4 : Répartition des investissements publics annuels en milliards de dollar par secteurs d'atténuation entre 2015 et 2016
(Source : OECD 2017, ODI 2017, CPI analysis).*

Les activités d'adaptation quant à elles ne représentent qu'une petite part des flux financiers. Les investissements publics d'adaptation restent dominés par les secteurs de l'eau et le traitement des eaux usées qui captent 51% des financements entre 2015 et 2016.

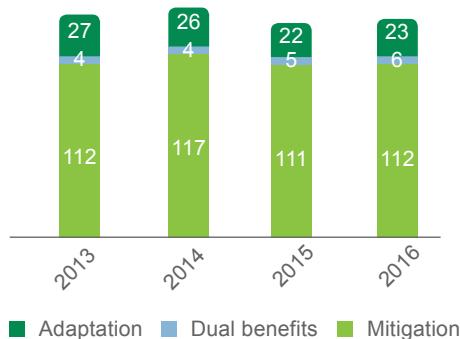


Figure 5 : Répartition des financements public entre l'atténuation et l'adaptation.

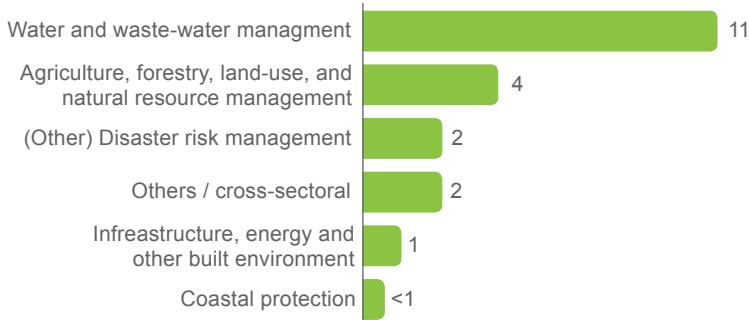


Figure 6 : Répartition des investissements publics annuels en milliards de dollars par secteurs d'adaptation (Source Climate Policy Initiative).

2.1.3. Par zone géographique

Les financements domestiques dans les pays développés représentent 79% du total des flux d'investissements climat dans les années 2015 et 2016. Tandis que la majorité des financements vont vers les pays d'Asie de l'est et le pacifique. Par ailleurs, la part des financements mobilisés vers les pays en voie de développement (pays Non-OCDE) est estimée à 57 milliards de dollars, soit une trajectoire à mi-chemin de la cible de 100 milliards de dollars visée à partir de 2020.

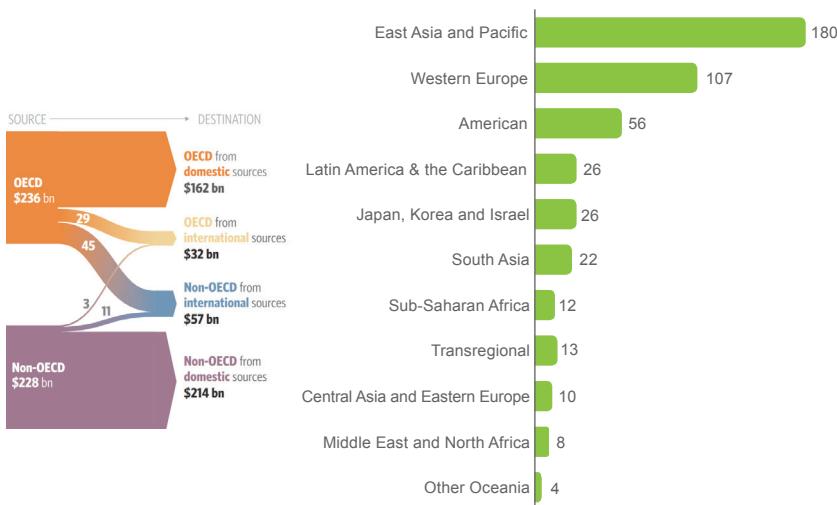


Figure 7 : Flux de financements climatiques en milliards de dollars par zone géographique (Source : Climate Policy Initiative).

2.1.4. Au Maroc

Le Maroc a pu attirer des montants importants de la finance climatique grâce à ses politiques climatiques ambitieuses et son engagement à l'échelle internationale. En effet, cet engagement lui a permis d'établir la crédibilité nécessaire pour décrocher ces financements. Ainsi, pour les financements publics, le Maroc est classé 3^{eme} mondial, juste derrière l'Inde et le Brésil (Voir figure ci-dessous).

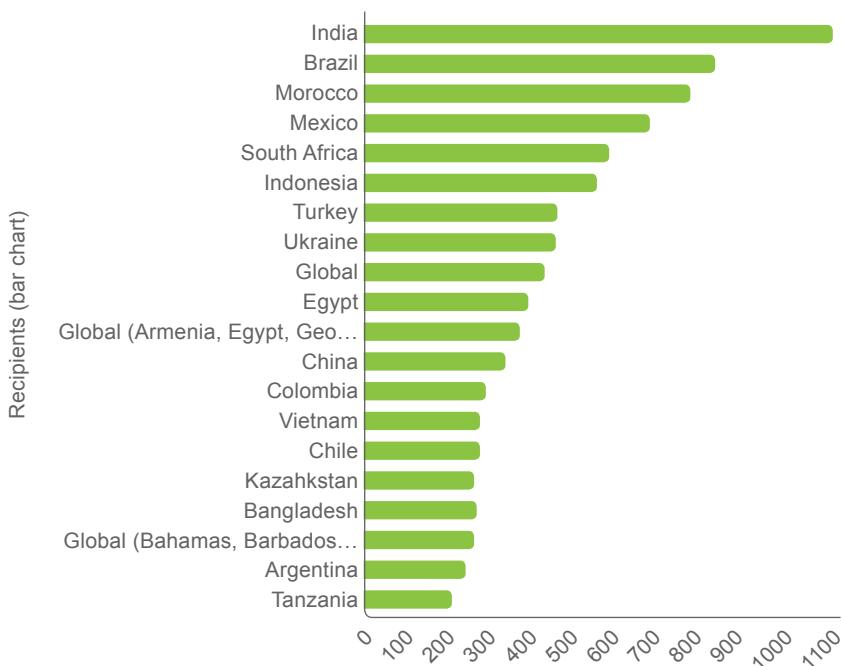


Figure 8 : Classement des pays par montants de financements public approuvés
(Source : Climate Funds Update).

Au niveau de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), le Maroc se positionne comme leader en termes de financements publics qu'il a pu décrocher, globalement ce sont 784 million de dollars investis. La carte qui suit permet de voir les montants approuvés dans les différentes pays de la région MENA.

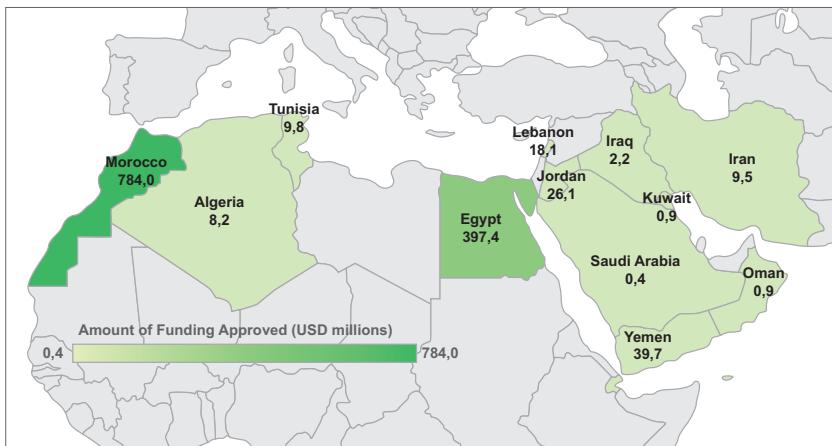


Figure 9 : Carte des pays de la région MENA en termes de montants public approuvés
(Source : Climate funds update)

2.2. Sources de financement

Le financement climatique provient principalement des pays développés, en conformité avec le principe de responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives prévues par la CCNUCC. Ainsi, les pays développés fournissent un soutien financier pour répondre à leurs engagements énoncés dans les différentes décisions prises par les COP.

En raison de l'évolution que la finance climat a connu depuis la naissance du concept, l'architecture internationale relative aux sources de la finance climat a également évolué, mais demeure complexe. Au fil du temps, les canaux de financement se sont multipliés, rendant les possibilités de l'accès au financement par les pays développés plus nombreuses, mais compliquant également les procédures d'accès à ces fonds.

Aujourd'hui, une multitude de sources de financements climatiques existent, dont notamment les budgets gouvernementaux, les institutions nationales, bilatérales ou multilatérales financières de développement, les mécanismes de la CCNUCC/non-CCNUCC, les institutions financières commerciales, développeurs de projets, etc. L'architecture globale de la finance climat englobe plusieurs éléments présentés dans la figure en page suivante.

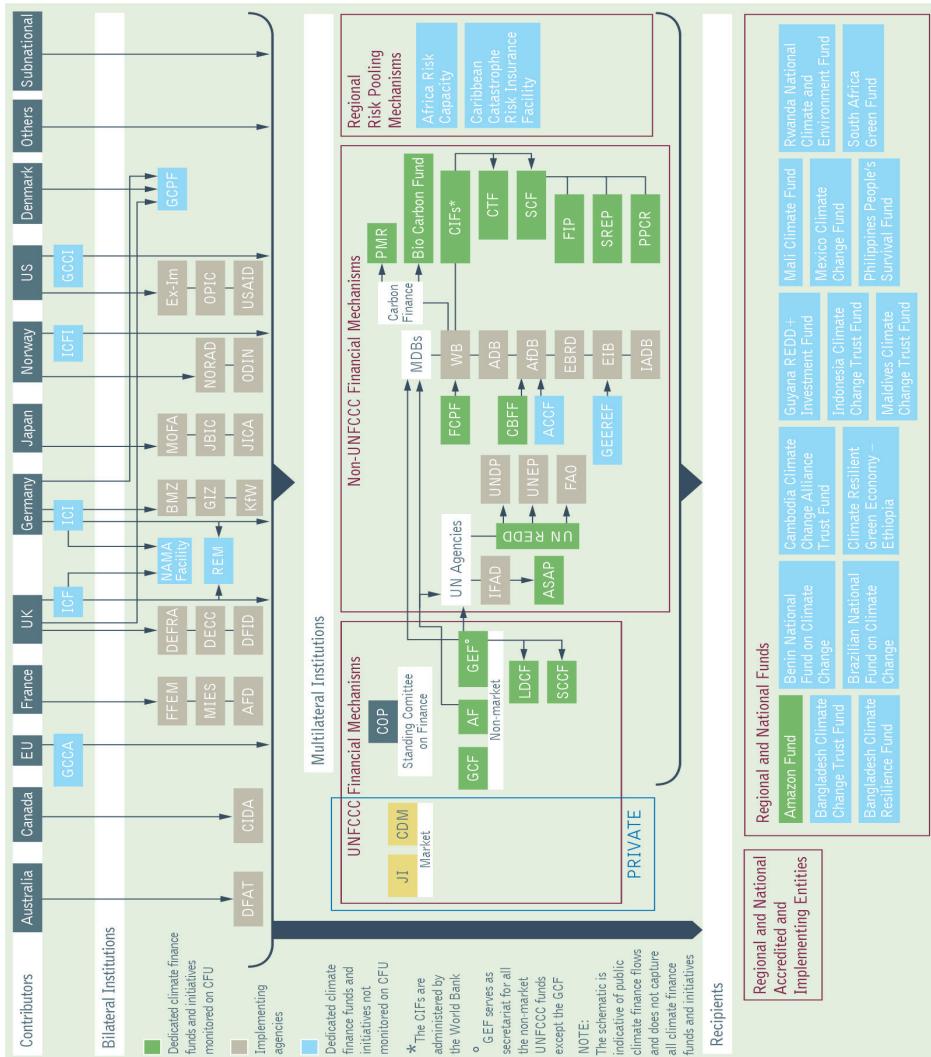


Figure 10 : Architecture de la finance climat à travers le monde
(Source : Climate funds update).

2.2.1. Sources de financement public par pays

Jusqu'en novembre 2017, les engagements ont atteint 29,51 milliards de dollars, le dépôt est de l'ordre de 23,51 milliards de dollars, tandis que le montant approuvé est d'environ 16,38 milliards de dollars.

Ces financements proviennent de plusieurs pays développés, à leur tête les États-Unis dont la contribution s'élève à 5 798 millions de dollars, suivi du Royaume-Uni qui contribue à hauteur de 4 813 millions de dollars. En troisième position vient le Japon avec un engagement de 3 208 millions de dollars.

2.2.2. Sources de financement public par fonds

Etant donné que les dotations financières varient d'un pays à un autre, ceci se répercute sur la taille des fonds, comme le représente la figure ci-dessous. Le Fonds Vert Climat (FVC) et le Fonds pour les Technologies Propres (FTP) restent les plus dominants en termes de volumes.

Fund sizes (based on pledges made by countries)

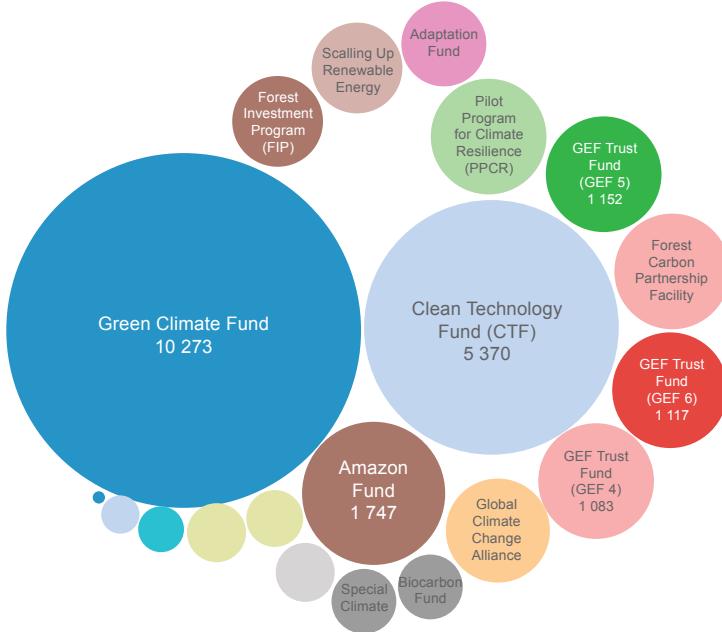
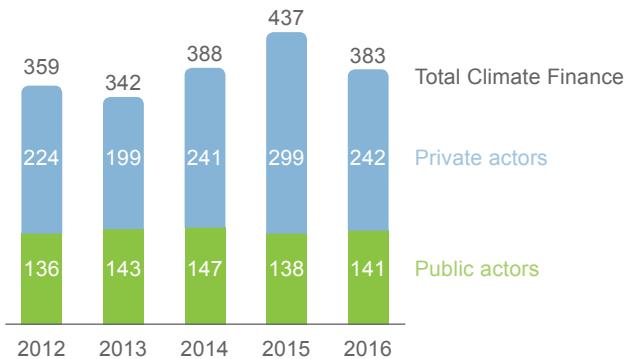


Figure 11 : Taille des principaux fonds climat en millions de dollars
(Source : Climate Funds Update).

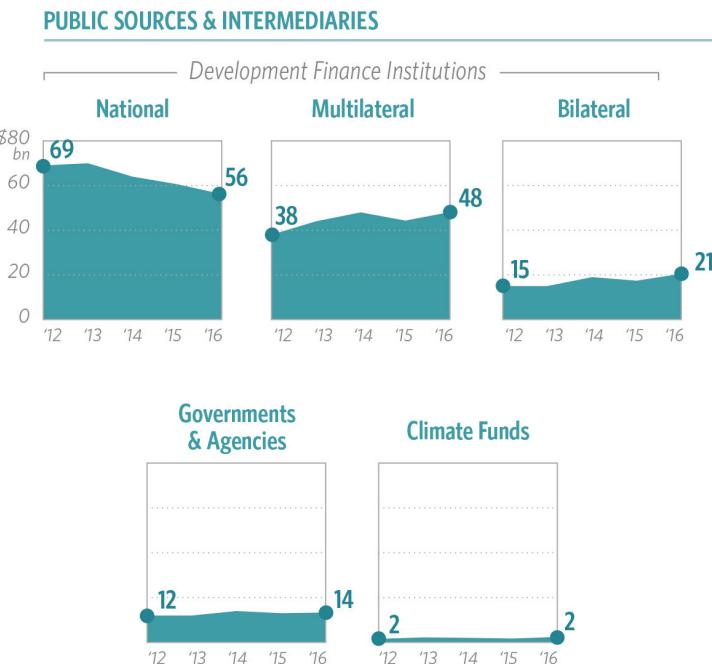
2.2.3. Sources de financements par secteur (public ou privé)

Les financements climatiques peuvent provenir du secteur public comme du secteur privé. Le secteur privé domine les flux financiers jusqu'à présent, notamment avec les investissements privés dans les énergies renouvelables en Chine, aux États-Unis et au Japon.



*Figure 12 : Répartition public-privé en milliards de dollars des sources de financement
(Source: Climate Policy Initiative).*

Concernant les sources publiques et intermédiaires, elles peuvent être réparties par type d'organisme. La figure en bas montre l'évolution entre 2012 et 2016 des montants mobilisés par les sources publiques.



*Figure 13 : Évolution des montants mobilisés en milliards de dollars
(Source : OECD 2017 ; ODI 2017 ; CPI analysis).*

De même pour les montants mobilisés par les sources privées et intermédiaires financiers, ils proviennent de plusieurs types d'organismes comme représenté dans les graphes ci-dessous. Les développeurs de projets restent le principal moteur de la finance climatique privée, avec la plus grande part de financements mobilisés.

PRIVATE SOURCES & INTERMEDIARIES

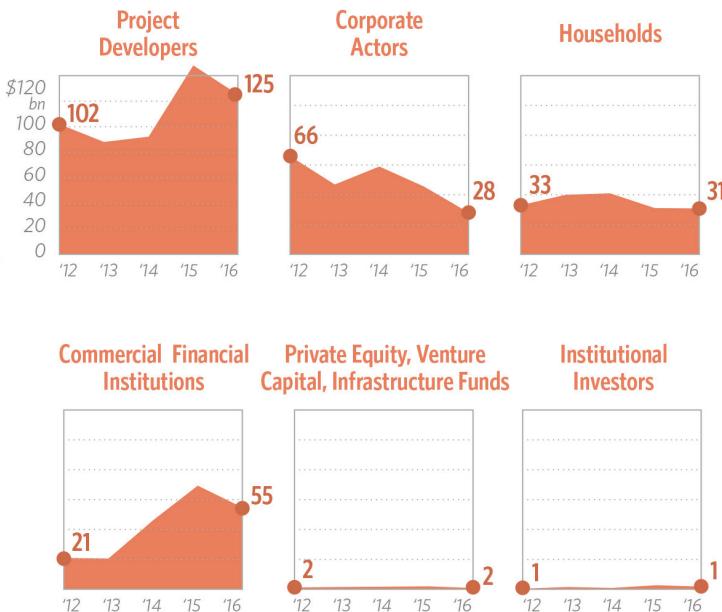


Figure 14 : Évolution des montants privés mobilisés en milliards de dollars
(Source : BNEF 2017a; CPI analysis).

2.3. Instruments financiers mobilisés

La finance climat dispose d'un large éventail d'instruments ou produits financiers, destinés à financer les actions de luttes contre le changement climatique. L'apport propre (Equity) et la dette de marché par projet étaient les plus importants instruments financiers utilisés pour canaliser la finance climatique. Ces instruments représentent près de 57% du total des financements en 2015-2016. La figure suivante montre les différents types d'instruments disponibles ainsi que les montants canalisés par chacun entre la période 2012 à 2016.

INSTRUMENTS

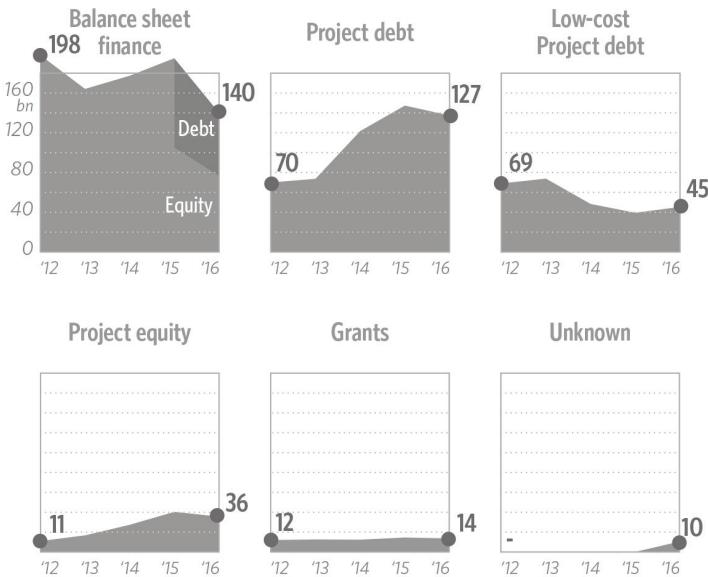


Figure 15 : Évolution des montants canalisés par les différents instruments financiers en milliards de dollars (Source : Climate Policy Initiative).

Encadré n°1 – Définitions de quelques instruments financiers

- Financement interne sous forme de dette (« *Balance Sheet finance – Debt* ») : Financements inscrits au bilan - Dette ;
- Financement interne sous forme d'apport propre (« *Balance Sheet finance – Equity* ») : Financements inscrits au bilan - Fonds propres ;
- Dette de projet (« *Project Debt* ») : il s'agit de prêts contractés selon les taux du marché pour une période de remboursement de moyen terme (e.g., 5 à 10 ans) ;
- Dette de projet concessionnelle (« *Low-cost Project Debt* ») : il s'agit de prêts contractés à des taux concessionnels, soit à des taux inférieurs généralement bonifiés par rapport aux taux du marché en vigueur, avec d'autres avantages comme des périodes de grâce (p.ex., aucun remboursement pendant 5 à 10 ans) et de longs termes pour le remboursement de la dette (p.ex. 20 à 40 ans) ;
- Apport propre de projet (« *Project Equity* ») : financement propre mobilisé pour la réalisation d'un projet ;
- Subvention (« *Grant* ») : il s'agit de don gratuit. Il est possible dans certains cas que le don soit remboursable, il s'agit alors d'un prêt sans intérêt.

3. Engagement du Maroc

3.1. Contribution déterminée au niveau national 2020-2030

En capitalisant sur ses stratégies sectorielles comme socle de base pour la planification de l'engagement du pays dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris (AP), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), présentant les efforts du pays en termes d'adaptation et d'atténuation, engage les principaux secteurs émetteurs à réduire leurs émissions de GES et incite également les secteurs vulnérables à mettre en place des plans d'actions d'adaptation appropriés.

Ainsi, le Maroc a soumis le 19 septembre 2016 une CDN ambitieuse avec un objectif de réduction de ses émissions de GES de 42% à l'horizon 2030 par rapport à un scénario normal des affaires (BAU ou Business as Usual), dont 25% est contingenté à l'appui international. La CDN du Maroc se caractérise aussi par sa transparence en identifiant clairement une liste de 55 actions, dont 31 actions contingentées à l'appui international, qui devraient concourir à l'atteinte de l'objectif national. Certaines de ces actions sont en cours de mise en œuvre et d'autres en cours de planification. En matière d'adaptation, le Maroc a annoncé plusieurs objectifs chiffrés couvrant la majorité des secteurs vulnérables.

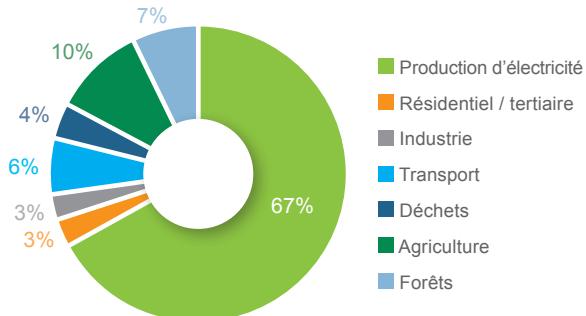
Actuellement, la CDN du Maroc est évaluée sur la scène internationale comme étant l'une des rares CDN à être «*compatible à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris*»². Cette évaluation indique que l'engagement climatique du Maroc en 2030 est compatible avec un réchauffement bien inférieur à 2°C et une limitation du réchauffement à 1,5°C. De plus il est estimé que le Maroc est très proche de ses objectifs inconditionnels en matière de CDN dans le cadre des politiques actuelles en raison de l'extension ambitieuse des capacités de l'énergie solaire, éolienne et hydraulique.

3.2. Besoins en matière de financement

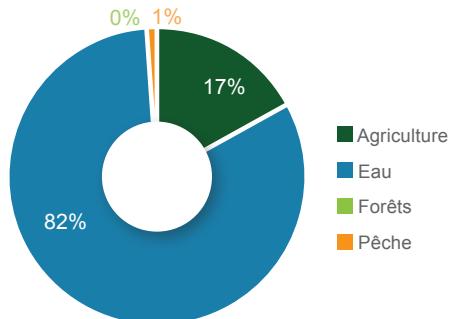
Pour la mise en œuvre de la CDN, le Maroc a estimé ses besoins à 85 milliards USD sur 10 ans (2020-2030) dont 24 milliards conditionnés par un appui international grâce aux mécanismes de la finance climat. Les actions d'atténuation nécessitent un budget total de 50 milliards de dollars, alors que les actions d'adaptation doivent mobiliser 35 milliards de dollars. Ces besoins sont répartis selon les différents secteurs de la manière suivante :

² Climate Action Tracker : <https://climateactiontracker.org/countries/>

Répartition des besoins en financement pour les actions d'atténuation



Répartition des besoins en financement pour les actions d'adaptation



Besoins en financement par secteur d'atténuation

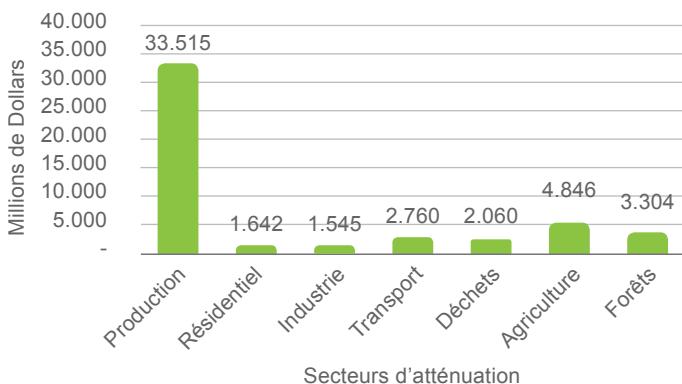


Figure 16 : Besoins en financement pour la mise en œuvre de la NDC du Maroc
(Source: NDC du Maroc & graphiques par Auteurs).

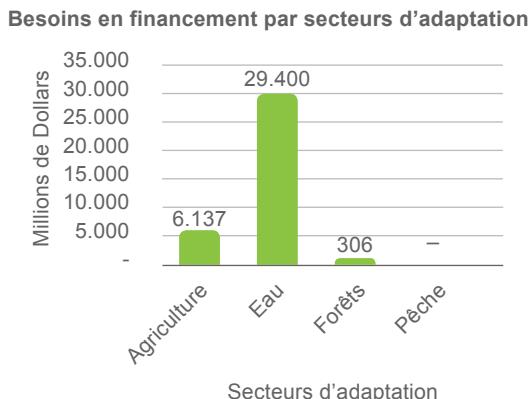


Figure 16 : Besoins en financement pour la mise en œuvre de la NDC du Maroc
(Source: NDC du Maroc & graphiques par Auteurs).

3.3. Rôle des collectivités territoriales

L'ampleur de la problématique des changements climatiques exige une mobilisation et un engagement collectif à tous les niveaux (national, régional et local). Afin de réussir cette mobilisation, les collectivités territoriales, en leur qualité de responsables des politiques des territoires, se doivent de prendre en main la problématique afin de la décliner à leur niveau. En effet, leur rôle est crucial puisqu'ils sont sur le terrain et disposent des outils et du pouvoir leur permettant de déclencher des actions directes pour la lutte contre les changements climatiques.

Les collectivités territoriales prennent plusieurs décisions d'investissements dans plusieurs secteurs émetteurs de GES (transport, déchets, efficacité énergétique, etc.), mais aussi dans d'autres secteurs vulnérables aux changements climatiques (eau, gestion des inondations, etc.). Dans ce contexte de transition climatique, les décisions des collectivités doivent impérativement prendre en compte le volet climatique afin de mettre en œuvre les politiques nationales dans un schéma de déclinaison territoriale. Cette marge de manœuvre que détiennent les collectivités territoriales en fait l'un des acteurs les plus importants pour la mise en œuvre des politiques climatiques.

4. Méthodologie d'identification de projets territoriaux éligibles à la finance climat

4.1. Intégration du changement climatique dans le processus de planification régionale et locale

Le Maroc est fortement engagé dans la lutte contre le changement climatique (CC), comme en témoignent plusieurs initiatives dont l'élaboration de la Politique du Changement Climatique au Maroc (PCCM, 2014) qui vient inciter à la convergence territoriale et à la déclinaison du Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC, 2009) au niveau local pour une meilleure prise en considération des spécificités territoriales. En effet, elle préconise la matérialisation de cet axe à travers l'élaboration de Plans Territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique (PTRC) ou Plan Climat Territorial (PCT), ces derniers constituant des outils de planification et de mise en œuvre de diverses mesures d'adaptation et d'atténuation pour la lutte contre le changement climatique. Il s'agit d'une feuille de route qui se veut structurante, participative, évolutive, adaptée au territoire visant un développement à faible intensité de carbone et résilient aux effets du changement climatique.

Plus récemment, le Maroc a lancé l'élaboration de deux documents stratégiques et structurants de l'action climatique, à savoir le Plan Climat National et le Plan National d'Adaptation. Ces documents visent à donner davantage d'importance à la déclinaison territoriale des actions climatiques en cohérence avec les spécificités des territoires et les objectifs nationaux.

Dans le même contexte, et considérant le cadre international, l'Accord de Paris (COP21, 2015) vient imposer aux pays des obligations de soumission de Contributions Déterminées à l'échelle Nationale et la poursuite des mesures nationales pour des révisions régulières dans un cycle d'actions quinquennal de CDNs de plus en plus ambitieuses. Pour gagner le défi de cette ambition progressive souhaitée par la communauté internationale dans le cadre de la CCNUCC, le Maroc gagnerait à agir rapidement, dans le cadre de la régionalisation avancée, et à mettre en place des actions régionales.

La déclinaison territoriale des CDN permettrait au Maroc non seulement de gagner le défi de l'ambition et de se positionner en tant qu'acteur incontournable dans le domaine de l'environnement et de la mise en œuvre des CDN, mais permettrait aussi d'assurer la durabilité des actions locales et de développer des mécanismes incitatifs et innovants et d'encourager les implications individuelles permettant de contribuer efficacement au développement environnemental, économique et social inspiré par le Royaume.

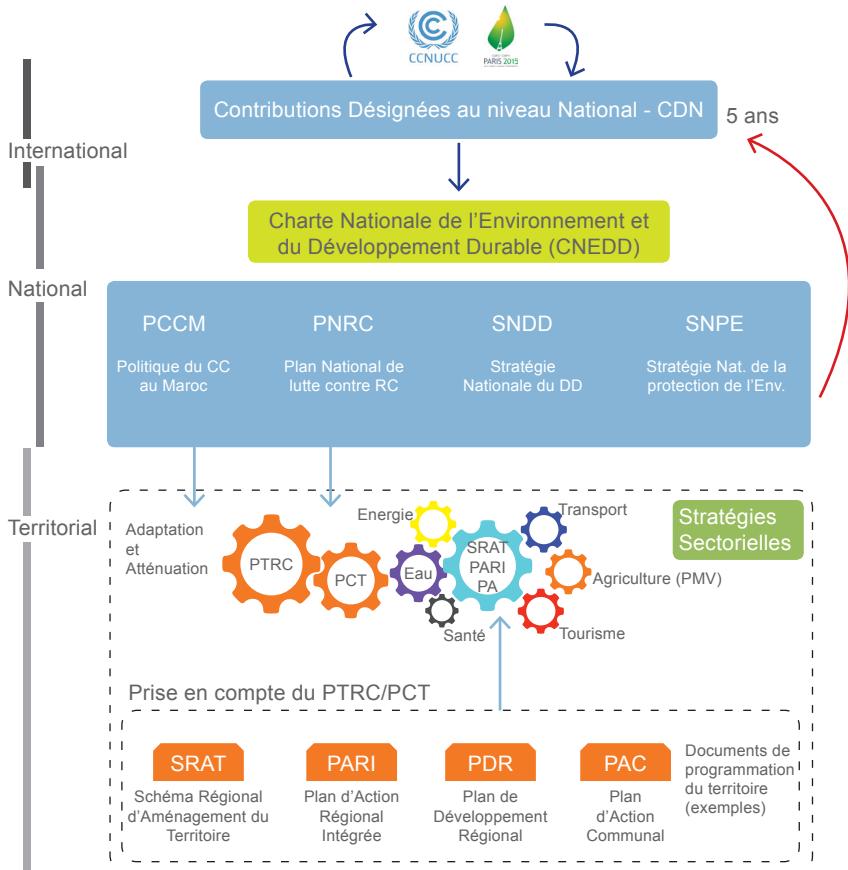


Figure 17 : Planification nationale et territorial en termes de changements climatiques et développement durable (Source : auteurs).

4.2. Méthodologie d'identification de projets territoriaux éligibles à la finance climat

Afin d'identifier les projets éligibles à la finance climat, l'approche méthodologique³ préconisée s'appuie sur le principe de l'entonnoir en suivant plusieurs étapes d'analyse multicritères permettant de filtrer un large éventail de projets jusqu'à obtenir une liste restreinte de projets pertinents. Le schéma ci-dessous illustre les étapes de sélection des projets.

3 Cette méthodologie d'analyse multicritère a été développée par les auteurs en s'inspirant de la démarche du module « Portefeuille de projets » de la formation CLIFIT développée par Adelphi-GIZ en 2014.

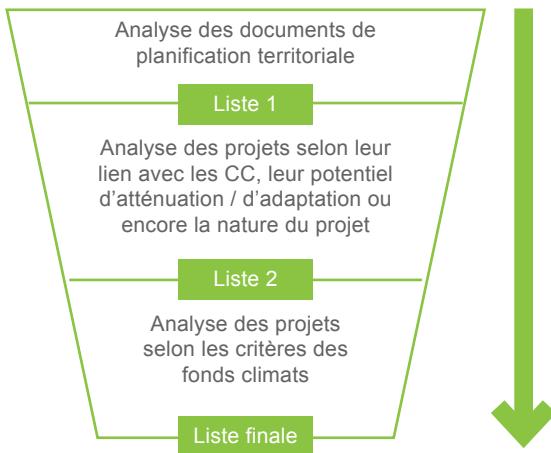


Figure 18 : Etapes de screening des projets (Source : auteurs).

Après la collecte, le tri et la sélection des documents de planification territoriale, une première liste de projets est établie (Liste 1). Ensuite le screening de ces projets est réalisé en deux étapes :

4.2.1. Étape 1 - Priorisation des projets

La priorisation des projets vise à établir une liste de projets (Liste 2) qui s'alignent avec la planification nationale/sectorielle relative aux changements climatiques, notamment la CDN. Cette étape de priorisation est renforcée par une analyse multicritère (AMC) des projets qui permettrait de donner un aspect plus quantitatif au raisonnement suivi et de le résumer sous forme de matrice en se basant sur un système de scoring.

Pour chaque projet figurant dans la liste élargie des projets (Liste 1), les critères indiqués en bas devront être notés sur une échelle de 1 à 20. Par la suite, les poids attribués à chacun des critères seront fixés (pondération des critères variant entre 0,1 et 1 selon leur importance, sachant que 1 indique la plus haute importance) afin de calculer les scores pondérés pour chacun des projets. Les scores pondérés permettront de hiérarchiser les projets et d'en sélectionner les plus pertinents. C'est un outil pratique, facile à comprendre et qui permet, de ce fait, une prise de décision participative.

Un ensemble de critères devront être pris en compte dans la priorisation des projets, dont notamment ceux indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Critères de priorisation des projets (Source : auteurs)

Critères	Description	Pondération
Lien avec la planification nationale/ sectorielle (stratégies, programmes, plan nationaux, etc.)	Il s'agit ici d'identifier les projets pouvant être considérés comme des déclinaisons territoriales des stratégies, plans et programmes nationaux (Stratégie Énergétique Nationale 2030, Plan Maroc Vert, etc.). Un minimum de connaissances techniques est requis pour pouvoir faire le lien entre les projets et la planification nationale et sectorielle.	0,6
Lien avec la planification sectorielle territoriale (plan régionaux, schémas régionaux, etc.)	De même que le premier critère, mais à un niveau territorial. L'objectif est de quantifier la cohérence des projets avec la vision territoriale (exemple : PDU, SRAT, PCT, PAR, etc.).	0,5
Lien avec la planification climatique nationale (CDN)	De la même manière que les deux premiers critères, il faudra identifier les projets pouvant être considérés comme des déclinaisons territoriales de la CDN.	1

Critères	Description	Pondération
Potentiel d'impact	<p>Potentiel d'atténuation : Afin de sélectionner les projets climat les plus prometteurs, le critère primordial reste le potentiel d'atténuation. Ce dernier peut-être estimé de manière qualitative en fonction de la nature des projets, de leur taille, du budget, etc. Si d'autres données techniques sont disponibles, il peut être calculé pour estimer les réductions des émissions de GES.</p> <p>Potentiel d'adaptation : Au même titre que le potentiel d'atténuation, le potentiel d'adaptation reste incontournable pour les projets d'adaptation. Ceci peut être estimé par exemple sur la base des populations bénéficiaires, des superficies ou volumes concernés, etc.</p>	0,8
Typologie des projets	<p>Il est recommandé de déterminer la typologie des projets afin de séparer ceux ayant un impact indirect, tel que les projets de renforcement des capacités ou de sensibilisation, de ceux ayant un potentiel d'atténuation ou d'adaptation direct, tel que les projets d'investissement. Les projets d'investissement dont l'impact est direct et mesurable sont à prioriser.</p>	0,7

Le tableau ci-dessous présente des exemples de projets de la région de Marrakech-Safi où la méthodologie a été testée.

Tableau 3 : Exemple de priorisation des projets pour passer d'une liste élargie (Liste 1) à une liste restreinte (Liste 2)

Secteur	Niveau territorial		Niveau national	
	Documents de planification territoriale Intégrant les projets	Documents de planification sectorielle territoriale et projets proposés	Lien avec la planification nationale	Prisme changement climatique : lien avec la NDC
Transport	PCT : BHNS électriques	PDU : BHNS électriques ville de Marrakech	Programme national d'appui au transport public, Programme d'Amélioration du Transport Public Urbain	Atténuation des GES mais sans lien à une action donnée de la NDC
Note	-	15	20	10
Note pondérée	-	15*0,5=7,5	20*0,6=12	10*1=10
Aménagement/ bâtiment	PDR : Projet de la ville verte de Benguerir	SDAU, SRAT : Nouvelles villes	SNAT, NAMA Habitat	Atténuation des GES : Actions N°7 et 9
Note	-	20	20	20
Note pondérée	-	20*0,5=10	20*0,6=12	20*1=20
Agriculture	PDR : Développement des filières Câpres et Plâtre	PAR	PMV	Atténuation des GES : Actions N°16 et 45
Note	-	5	10	15
Note pondérée	-	5*0,5=2,5	10*0,6=6	15*1=15
Eau	PDR : Développement des capacités de rétention hydrique		Stratégie nationale de l'eau, Plan de gestion de la sécheresse, Plan national de l'eau	Adaptation : Champ d'action : Eau : objectif 6
Note	-	0	20	20
Note pondérée	-	0	20*0,6=12	20*1=20

Projet sélectionné – Liste 2

Invest : Projet d'investissement - **RC. Inst** : Renforcement des capacités institutionnelles
RC. Tech : Renforcement des capacités techniques

Potentiel d'impact (att/adapt)	Type de projet			
	Invest	RC. Inst	RC. Tech	RC. Tech
++ Atténuation	X			
15		20		70
$15*0,8=14,2$		$20*0,7=14$		57,7
+++ Atténuation et adaptation	X			
20		20		100
$20*0,8=16$		$20*0,7=14$		72
+ Adaptation	X		X	
10		20		60
$10*0,8=8$		$20*0,7=14$		45,5
+++ Adaptation	X			
20		20		80
$20*0,8=16$		$20*0,7=14$		62

Après avoir dressé la matrice d'analyse multicritères, il faudrait fixer un seuil de sélection ou un nombre de projets qui seront retenus. Cela peut se faire d'une manière qualitative en fonction du nombre final de projets à retenir par exemple.

4.2.2. Étape 2 - Analyse des projets selon les critères « Fonds climat »

Après avoir analysé les différents projets et dressé une liste restreinte de projets (Liste 2) qui sont cohérents avec la NDC du Maroc, il est recommandé de réaliser une seconde analyse multicritère, cette fois-ci, en utilisant les critères communs à la majorité des fonds climats pour identifier ceux qui sont éligibles à la finance climat (Liste Finale). Ces critères sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Critères communs aux fonds climat pour la sélection finale des projets éligibles

Critères	Description	Pondération
	<p>Pour qu'un projet soit retenu pour être financé par un fonds climat, il est évident qu'il faut qu'il ait un impact au niveau de l'atténuation des émissions de GES ou de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques.</p>	
Potentiel d'impact	<p>Concernant l'atténuation, il faut que le projet puisse réduire les émissions de GES estimées en tonnage de CO₂eq annuellement et sur toute la durée de vie du projet. Quant à l'adaptation, le projet est jugé en fonction du nombre total prévu de bénéficiaires directs et indirects ventilé par genre.</p>	1

Critères	Description	Pondération
Co-bénéfices du développement durable	<p>Le développement durable est considéré aujourd’hui comme étant le modèle de développement le plus optimal. Pour cela, les fonds climats prônent généralement le montage de projets contribuant à un développement durable et privilégiant les projets qui en plus d’un impact climatique d’atténuation ou d’adaptation, engendrent d’autres impacts environnementaux (eau, air, sol, biodiversité, forêts, etc.), économiques (ayant une contribution à une croissance économique locale, régionale, nationale, etc.), sociaux (réduction de la pauvreté, accès à l’eau potable, migration, santé, famine, etc.), ou encore du genre (le potentiel de réduction des inégalités homme-femme).</p>	0,8
État d’avancement	<p>L’état d’avancement permet d’apprécier les projets qui sont déjà à un stade assez avancé de leur exécution par rapport à d’autres qui sont à un stade préliminaire. A priori les projets en état de mise en œuvre ne devraient pas être retenus puisque cela justifie la disponibilité de moyens financiers pour leur mise en œuvre, à moins qu’il s’agisse d’une mise à l’échelle (<i>scaling up</i>) de projets en cours de mise en œuvre pour atteindre des impacts importants. Dans ce cas, de tels projets sont à retenir et permettent généralement de justifier d’une bonne maîtrise des conditions de faisabilité. Par ailleurs, les projets en phase initiale de mise en œuvre ou en phase d’études ayant montré des résultats préliminaires intéressants sont à favoriser, car démontrant un bon potentiel.</p>	0,6

Critères	Description	Pondéra-tion
Capacité de mise en œuvre	<p>La capacité de mise en œuvre est un critère qui juge l'existence ou non de structures propices pour assurer la coordination institutionnelle et la mise en œuvre du projet. C'est la capacité des entités de coordination et d'exécution à assurer une bonne exécution du projet permettant d'atteindre les résultats escomptés.</p>	0,9
Co-financement	<p>Le cofinancement des projets par d'autres bailleurs, comme l'État et le porteur du projet, est un signe d'appropriation. Il est toujours préférable de disposer d'une part de financement qui démontre d'une volonté d'engagement de l'État et du porteur du projet.</p>	0,7
Rôle du secteur privé	<p>Avec l'aide des « fonds climats », le projet d'investissement devrait être attractif pour le secteur privé en termes de rentabilité. En effet, le fait que le projet soit intéressant du point de vue des investisseurs privés implique la possibilité de nouvelles contributions aux financements ou peut être même des propositions de duplication dans d'autres zones géographiques (mise à l'échelle).</p>	0,5

Critères	Description	Pondération
Environnement d'investissement	<p>Parfois appelé « Climat des affaires » notamment dans la sphère de la finance, l'environnement d'investissement est l'un des premiers facteurs enclenchant une décision d'investissement. L'environnement d'investissement visé ici est relatif au secteur d'activité du projet en question et il englobe toutes les incitations mises en place par l'État qu'elles soient positives tels que le cadre réglementaire, les exonérations fiscales, les subventions, les garanties de l'État ou autres avantages qui pourraient encourager l'investissement, ou à l'inverse, négatives tels que les sur-taxations ou les contraintes juridiques qui pourraient réduire l'attractivité du secteur.</p>	0,7

Encore une fois, un système de *scoring* qui reprend les mêmes principes de la première étape, mais qui vont être appliqués pour les critères des fonds climat.

Tableau 5 : Méthodologie d'évaluation pour la sélection des projets éligibles

Projet	Potentiel d'impact	Co-bénéfices	État d'avancement
BHNS électriques	Potentiel important considérant le nombre élevé de bus à terme	Amélioration de la qualité de l'air Réduction du bruit Création de nouveaux emplois Amélioration de l'accès en ville	Démarrage partielle d'une première ligne sur 4 lignes à terme
Note	15	18	18
Note pondérée	15*1=15	18*0,8=14,4	18*0,6=10,8
Projet de la ville verte de Benguerir	Impacts multiples touchant l'atténuation et l'adaptation	Amélioration du cadre de vie des populations	Foncier mobilisé et lancement de certains projets
Note	20	20	12
Note pondérée	20*1=20	20*0,8=16	12*0,6=7,2
Développement des capacités de rétention hydrique	Impact important en matière d'adaptation au niveau de toute la région	Amélioration de la disponibilité des ressources en eau. Développement de périmètres irrigués intégrés.	Études en cours
Note	20	18	18
Note pondérée	20*1=20	20*0,8=16	18*0,6=10,8

Capacité de mise en œuvre	Rôle du secteur privé	Co-financement	Environnement d'investissement	Note finale
SDL dédiée (Bus Moutajadida) dont les capacités restent à renforcer	Opérateur privé dans le cadre d'une gestion délégué aura la responsabilité de financer les équipements	État et Commune	Encadré par la gestion déléguée	
12	15	15	15	108
12*0,9=10,8	15*0,5=7,5	15*0,7=10,5	15*0,7=10,5	79,5
Pilotage par une filiale du Groupe OCP	Mobilisation des financements et réalisation des études et travaux	État, privé et collectivités territoriales	Politique des nouvelles villes	
20	15	20	20	127
20*0,9=18	15*0,5=7,5	20*0,7=14	20*0,7=14	96,7
Plusieurs entités nationales (ABH, METLE, ONEE – Branche eau)	Réalisation des études et travaux	Part de financement prévu par la région en plus des co-financements de l'État	À travers le processus des marchés publics	
20	12	20	20	128
20*0,9=18	12*0,5=6	20*0,7=14	20*0,7=14	98,8

Il est à noter que si les deux étapes de screening sont basées sur un système de *scoring*, elles doivent cependant être réalisées en groupes de travail pour pouvoir concerter et discuter les différents résultats. Ceci est un élément essentiel de toute analyse multicritère qui se doit d'examiner différentes opinions et perspectives afin de limiter la subjectivité des résultats.

Encadré n°2

Cette méthodologie a été testée dans 5 régions pilotes du Maroc avec l'organisation de 3 ateliers de formation sur la finance climat au cours desquels les participants ont pu valider les projets éligibles et travailler sur l'élaboration des fiches-projets.

Après avoir sélectionné un projet éligible à la finance climat à l'aide de la méthodologie sus indiquée, il faudrait définir la part de financement qui sera mobilisée par la collectivité et d'autres bailleurs nationaux et identifier les besoins en matière de finance climat. Le choix du fonds climat qui sera sollicité devrait être fait en fonction de la nature du projet et sa cohérence avec les critères d'éligibilité propres au fonds sélectionné, mais aussi en fonction des instruments de financement (don, prêt, ligne de crédit, etc.). Il est également nécessaire de décider à cette étape s'il faudrait faire appel à des spécialistes techniques et financiers pour la préparation de la demande de financement.

Plus de détails sur certains fonds climatiques pertinents pour le Maroc sont présentés en Annexe.

5. Possibilités de financements locaux

La Constitution de 2011 a donné une grande impulsion au processus de régionalisation avancée, qui a été couronnée par la réforme territoriale de 2015 et la mise en place de l'édifice institutionnel relatif à la régionalisation, dont notamment les Lois Organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces, ainsi qu'aux communes.

Afin de permettre aux régions de prendre en charge leurs nouvelles missions prévues dans la loi organique, celle-ci envisage un renforcement des ressources transférées par l'État (5% de l'IS et de l'IIR et 20% des droits sur les contrats d'assurance et la perspective d'atteindre 10 MMDH de crédits transférés en 2021).

Outre ces transferts, les régions sont autorisées à procéder à des emprunts et bénéficier d'avances de l'État. Malgré ces progrès, les finances locales demeurent parfois insuffisantes et restent dépendantes de l'appui de l'État (79,5% des recettes des régions en 2016⁴). Toutefois, mis à part la contribution de l'État, il existe des possibilités de financement alternatives.

5.1. Gestion déléguée

Face aux nombreuses difficultés rencontrées par les collectivités territoriales pour combler les besoins en infrastructures, en équipements collectifs et en services publics de base, ces dernières peuvent recourir à des délégataires privés afin d'assurer le financement d'infrastructures ou encore la continuité du service public. Ce type de partenariat présente plusieurs avantages dont principalement :

- Bénéficier d'une expertise et d'un savoir-faire privé maîtrisant son métier, tout en sauvegardant l'intérêt public du citoyen ;
- Contourner les contraintes de financement, à travers le lissage des coûts budgétaires dans le temps afin d'éviter l'endettement ;
- Confier les opérations de conception, de construction, d'exploitation et de maintenance à un spécialiste, ce qui permet de réaliser des économies d'échelles ;
- Attirer des capitaux privés pour un meilleur partage des risques entre la collectivité et l'opérateur privé.

En 2013 par exemple, les sociétés délégataires ont desservi une population de plus de 13,5 millions au Maroc. Le marché de la gestion déléguée du service public totalise un chiffre d'affaires de près de 15 milliards de Dirhams et emploie un effectif d'environ 35 000 personnes. Jusqu'en 2013, les investissements cumulés réalisés dans le cadre de contrats de gestion représentent un montant de près de 42 milliards de Dirhams⁵.

⁴ Bulletin mensuel de statistiques des finances locales, Novembre 2017, Trésorerie Générale du Royaume

⁵ Gestion déléguée des services publics au service de l'usager, 2015, Conseil Économique, Social et Environnemental

La gestion déléguée englobe des schémas contractuels qui diffèrent selon les niveaux d'implications, les clauses et les durées.

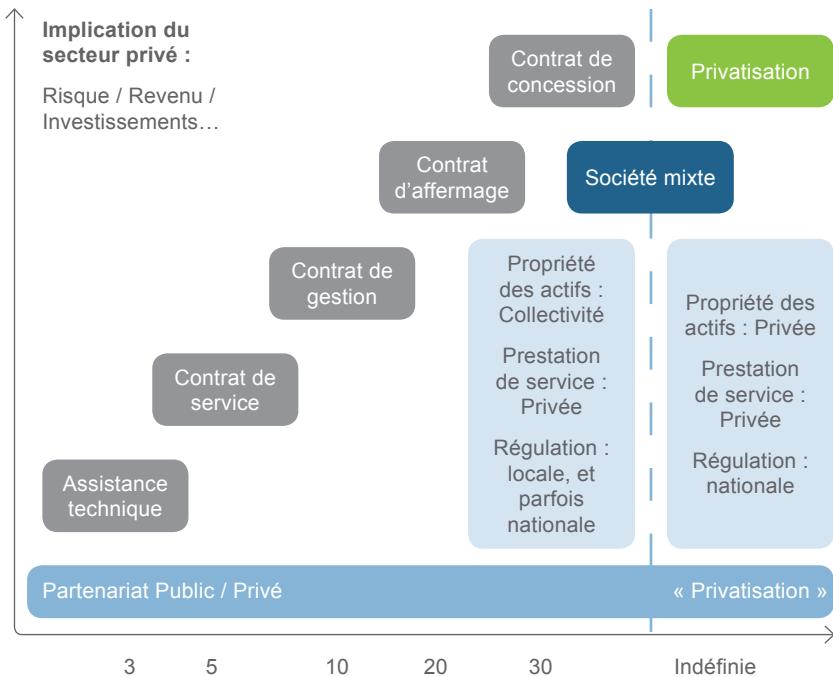


Figure 19 : Typologie des contrats associant le secteur privé
(Source : CESE).

Certaines formules de gestion déléguée s'avèrent être d'excellents leviers d'investissement publics puisque l'opérateur s'engage sur plusieurs années à fournir un résultat et peut proposer une solution clé en main à la collectivité sans qu'elle n'ait recours à l'emprunt. En faisant appel à ce mode de gestion, l'opérateur assume un grand nombre de tâches et de risques liés à l'exploitation, en plus de l'investissement initial.

Concernant les projets climats, la gestion déléguée présente des avantages qui la rendent particulièrement attractive. Ce type de projets nécessite généralement des technologies pointues, des investissements financiers importants, une capacité d'adaptation et une prise de risque liée au développement. Tous ces éléments font de la gestion déléguée l'une des solutions les plus intéressantes pour mobiliser des ressources financières.

Encadré 3 : Expérience de la commune de Meknès

Le centre d'élimination et de valorisation des déchets (CEV) de Meknès

En 2014, suite à un appel d'offres de la commune de Meknès, la société SITA Atlas a remporté un contrat de 20 ans pour réaliser et exploiter un centre d'élimination et de valorisation des déchets. Dans ce contrat, la société s'engage à investir pour la réalisation des travaux nécessaires ainsi que la gestion du CEV, tandis que la commune devra payer un montant de 125 Dh/tonne de déchets admis.

Le projet est situé sur une superficie de 52 ha et permet de :

- Produire du compost à partir de déchets verts et organiques ;
- Produire du biogaz à partir des déchets ;
- Traiter les lixiviats à partir de la combustion du biogaz ;
- Irriguer les terres agricoles avoisinantes à partir des lixiviats traités ;
- Produire de l'électricité et l'alimentation des fours des briqueteries voisines ;
- Intégrer les chiffonniers qui étaient actifs sur l'ancienne décharge dans le projet à travers la création d'une coopérative de tri des déchets ;
- Réduire les émissions de GES des déchets de la ville de Meknès.

5.2. Société de Développement Local (SDL)

Dans le cadre de la modernisation de ses institutions, le Maroc s'est doté d'un cadre juridique et réglementaire visant à combler plusieurs lacunes légales. Grâce à un long travail, les collectivités territoriales disposent aujourd'hui de plusieurs choix de gestion et de financement. Parmi les nombreuses possibilités, il existe la Société de Développement Local (SDL) qui est une sorte de compromis à mi-chemin entre une gestion directe et une gestion déléguee.

La SDL dispose d'un cadre juridique depuis l'adoption de la loi n°17-08 modifiant et complétant la loi n°78-00 portant la charte communale. Cette dernière est un outil de raffermissement de la politique des services de proximité qui se caractérise par sa nature d'entreprise commerciale, ce qui fait qu'elle est également concernée par la loi n°17-95 sur les Sociétés Anonymes (SA). Ce cadre juridique permet aux collectivités locales et à leurs groupements de procéder à la création ou à la participation dans des SDL, en association avec une ou plusieurs personnes morales de droit public ou privé, à condition d'en détenir la majorité du capital.

Ce nouveau mode de gestion se distingue par son caractère industriel et commercial. Il présente l'avantage d'une souplesse de gestion de SA, tout en gardant le citoyen au centre de ses intérêts, puisque la collectivité en est le principal actionnaire. Le schéma ci-dessous positionne la SDL par rapport au niveau de risque, de responsabilité et de bénéfices, ainsi que sa durée de vie.

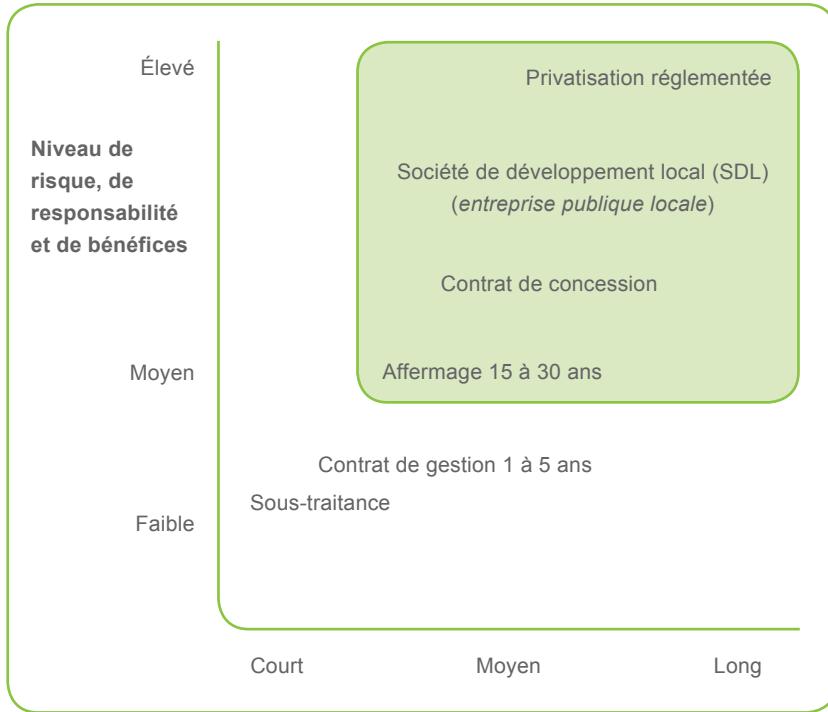


Figure 20 : Positionnement des différents types de partenariats
 (Source : Ministère de l'Intérieur-DGCL).

Depuis la mise en place de ce nouveau modèle, plusieurs SDL ont été créées dans plusieurs villes du pays. À titre d'exemple, la ville de Casablanca dispose de 6 SDL, parmi elles : Casa Events et Animation, Casa Prestation, Casa Transport, etc. Ou encore la ville de Rabat qui compte déjà la SDL Rabat Parking dont le capital est détenu à hauteur de 51% par la Ville de Rabat et de 49% par CG Park, filiale de CDG Développement.

La SDL, si elle est bien réfléchie, constitue un puissant véhicule de financement, capable d'attirer des capitaux privés, étant donné le monopole qu'elle détient et la rentabilité qu'elle garantit. Ce mode de gestion ayant fait ses preuves au Maroc et également à l'étranger dispose de plusieurs atouts :

- L'accès à un savoir-faire spécifique qui n'est pas à la portée des collectivités locales, ce qui mène à une meilleure qualité de service et à une efficacité améliorée ;
- La majorité du capital détenu par des personnes morales de droit public donne aux communes un certain pouvoir au niveau de la définition des stratégies et du contrôle des activités de la société ;
- Les SDL sont soumises au droit commercial et non à la comptabilité publique, ce qui simplifie plusieurs procédures de gestion et de financement de la société ;
- La possibilité d'accès à d'autres formes de financements afin d'alléger la pression sur les budgets des collectivités. En effet, la SDL a la capacité d'attirer des organismes bancaires ou encore des opérateurs économiques afin de réaliser des projets inaccessibles en gestion directe.

Encadré 4 : Expérience de la commune de Salé

La SDL SALA NOOR pour la gestion de l'éclairage public de la ville de Salé

La SDL Sala Noor a été créée en 2014 et est détenue à 51% par la commune de Salé, à 48% par la société Oksa et le reste par la Société d'Investissements Énergétiques (SIE). Sala Noor est chargée de la gestion de l'éclairage public de la ville de Salé.

Un plan d'investissement a été dressé par la société afin d'assurer un éclairage public adapté en matière de confort et de sécurité tout en respectant les contraintes budgétaires de la commune à travers la maîtrise de la facture énergétique. Ces investissements incluent des lampes LEDs, des stabilisateurs-réducteurs de tension, des horloges crépusculaires, etc.

Après deux ans d'activité, un premier bilan a été présenté en 2016 :

- Un taux de 54% des investissements prévus sur 5 ans a été atteint ;
- Le taux de disponibilité de la lumière est passé de 68% et 93% ;
- Le temps moyen d'intervention est passé de 96 heures à moins de 26 heures ;
- La consommation énergétique a été réduite de plus de 5,5 millions de KWh.

6.3. Fonds d'Équipement Communal (FEC)

Institution financière dédiée au financement des investissements du secteur public local, le Fonds d'Équipement Communal est chargé de faciliter l'accès au crédit des responsables locaux pour le financement des projets d'infrastructures et d'équipements.

Le Fonds d'Équipement Communal (FEC) inscrit également son action en phase avec les politiques publiques qui visent à procurer aux Collectivités Territoriales les moyens pour exercer pleinement leurs prérogatives et leur autonomie en matière de développement économique et social.

Le FEC offre aux Collectivités Territoriales et à leurs groupements des produits et services financiers sous forme de prêts ou de lignes de crédit adaptés à leurs besoins de financement pour des projets qui visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen.

Les projets financés par le FEC portent sur les différents domaines de compétence des Collectivités Territoriales tels que :

- L'eau potable ;
- L'assainissement solide ;
- L'électrification ;
- L'assainissement liquide ;
- Les équipements spécialisés ;
- Le transport urbain ;
- Les aménagements urbains ;
- Les routes communales ;
- Les aménagements sportifs, touristiques et récréatifs ;
- Les équipements commerciaux.

Les interventions du FEC couvrent également l'accompagnement des Collectivités Territoriales dans leurs actions de développement.

Pour pouvoir obtenir un financement auprès du FEC, des critères d'éligibilités sont à satisfaire. Premièrement, le FEC fixe un certain nombre de conditions visant à s'assurer de la bonne santé financière de l'emprunteur (collectivité) ainsi que de sa solvabilité. Ensuite, une deuxième batterie de critères vise à s'assurer de la nécessité et la justification du projet ainsi que de sa viabilité à long terme.

Tableau 6 : Eligibilité au financement du FEC (Source : FEC)

Critères d'éligibilité de l'emprunteur	Critères d'éligibilité du projet
<p>Pour obtenir un prêt du FEC, la collectivité doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir un taux d'endettement qui ne dépasse pas 40% ; • Dégager une épargne pouvant couvrir l'intégralité de l'annuité de remboursement ; • Participer au financement du projet, avec un apport minimum de 20% de son coût ; • Disposer des moyens humains, matériels et organisationnels pour la réalisation du projet ou faire appel à l'assistance d'un partenaire qualifié, le cas échéant. 	<p>Les projets éligibles au financement du FEC doivent répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet répond à une demande effective et prioritaire de l'emprunteur ; • Le projet est économiquement et socialement justifié et remplit les critères de moindre coût ; • Le projet est financièrement viable pour les projets à caractère marchand ; • L'emprunteur est à même de mener à bien le projet ou fera appel à des contrats de gérance ; • Le projet n'aura pas d'impact négatif sur l'environnement, autrement la collectivité territoriale prendra les mesures correctives pour réduire ledit impact.

Concernant les conditions de financement, les taux d'intérêt appliqués sont soit fixes, soit variables, en fonction de la durée du prêt qui peut aller jusqu'à 15 ans. Les taux d'intérêt variables sont les taux en vigueur à la date de décaissement des fonds. Ce dernier est défini par référence au taux en vigueur de Bank Al-Maghrib.

5.4. Fonds de Mise à Niveau Sociale (FMNS)

Le Fonds de Mise à Niveau Sociale (FMNS) a été créé en vertu de l'article 142 de la Constitution afin d'absorber le déficit en matière de développement humain, d'infrastructures et d'équipements, notamment dans les domaines de l'eau potable et l'électricité, l'habitat insalubre, la santé, l'éducation et le réseau routier, ainsi que les télécommunications (Art. 229 de la loi organique relative aux régions).

Vers la fin de l'année 2017, le décret fixant les critères d'éligibilité de ce fonds a été promulgué. Au total, 5 indicateurs devront être consultés avant de bénéficier d'un financement de ce fonds, à savoir :

- PIB par habitant ;
- Nombre d'habitants dans le monde rural ;
- Volume d'investissements de l'État et des établissements publics dans la région ;
- Vulnérabilité de la région ;
- Nature des projets nécessitant le financement.

5.5. Fonds de Solidarité Interrégionale (FSI)

Le Fonds de Solidarité Interrégionale (FSI) a également été créé en vertu de l'article 142 de la Constitution et vise la répartition équitable des ressources afin de réduire les disparités régionales (Art. 234 de la loi organique relative aux régions).

Concernant les modalités de distribution des ressources du FSI, elles ont été publiées vers la fin 2017. Le fonds prend en considération 6 critères, à savoir :

- Indice de Développement Humain (IDH) ;
- PIB par habitant ;
- Nombre de chômeurs ;
- Nombre d'habitants des zones rurales ;
- Nombre d'habitants des banlieues urbaines ;
- Nature des projets financés selon les priorités des politiques publiques.

6. Annexe : Quelques sources pertinentes de financement climatique

6.1 Financement bilatéral



Initiative International Climat (IKI) - Allemagne

Coordon-nées	<p>IKI Sekretariat Zukunft – Umwelt – Gesellschaft (ZUG) gGmbH Köthener Straße 4 D-10963 Berlin T : +49 (0) 30 700 181 222 E : iki-secretariat@z-u-g.org I : www.international-climate-initiative.com - www.z-u-g.org</p>
Mission	<p>Soutient la mise en œuvre (dans les pays partenaires) des mesures spécifiques dans le cadre de la CCNUCC et de la convention sur la diversité biologique (CDB).</p>
Gouver-nance	<p>Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, des bâtiments et de la sécurité nucléaire (BMU)</p>
Pays éligibles	<p>Éthiopie, Argentine, Brésil, Chine, COMIFAC (en tant que région), Costa Rica, Inde, Indonésie, Iran, Jordanie, Kenya, Colombie, Maroc, Mexique, Mali, Philippines, Pérou, Rwanda, SADC (en tant que région), Thaïlande, Tunisie, Turquie, Afrique du Sud, Vietnam, Fédération Russe, Ukraine, Asie centrale (en tant que région), AOSIS (en tant que région mais aussi en tant qu'État individuel)</p>

Secteurs et activités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des émissions de GES • Adaptation • Conservation des puits carbone, avec un focus sur la réduction des émissions de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+) • Conservation de la biodiversité
Taille des projets	Aucune limite maximale ou minimale.
Instruments de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Dons • Financement partiel ou total du projet
Critères d'éligibilité des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitudes du porteur du projet dans l'implémentation et le pilotage du projet • Rôle du pays dans le contexte international du climat et son statut par rapport à la coopération allemande • Alignement du projet avec les thématiques prioritaires de l'IKI • Impact transformateur au niveau technologique, économique, méthodologique et institutionnel • Contribution à la coopération climat international (mise en œuvre de la CDN par exemple) • Pertinence par rapport aux ODDs • Alignement avec les objectifs des autres projets nationaux, régionaux et internationaux • Contribution à l'amélioration des conditions politiques du pays • Implication de partenaires locaux pour la mise en œuvre du projet • Coopération avec des partenaires locaux pour plus d'ancrage et de durabilité • Contribution au développement économique et social • Robustesse du concept et la qualité de présentation et d'anticipation de la mise en œuvre • Durabilité des résultats et possibilité de mise à l'échelle • Cofinancement • Pertinence et efficacité d'utilisation des fonds

Modalités d'accès	Via la GIZ
Processus de candidatures des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du document « project outlines » décrivant d'une manière sommaire le projet • Si le projet est retenu, il faudrait soumettre une proposition de projet plus détaillé dans un délai de 8 mois
Exemple de projets financés au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Centre de Compétences sur le Changement Climatique (4C) • Nouvelle centrale solaire thermique de Ouarzazate dans le cadre du plan solaire • Program for Energy Efficiency in Buildings – PEEB • Promotion de l'énergie éolienne et d'autres énergies renouvelables • Etc.



Fonds climatique international (International Climate Fund – ICF)

Coordonnées	<p>Department for International Development 22 Whitehall London SW1A 2EG UK</p> <p>T : +44 (0)20 7023 0000 F : +44 (0)20 7023 0016 I : www.dfid.gov.uk E : enquiry@dfid.gov.uk</p>
Mission	<p>Le Fonds international pour le climat (ICF) aide les pays en développement à s'adapter au changement climatique, à adopter une croissance à faible émission de carbone et à lutter contre la déforestation.</p>
Gouvernance	<p>3 agences gouvernementales (Departments) gèrent le fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Department of Energy & Climate Change (DECC) • Department for International Development (DFID) • Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)

Pays éligibles	Soutien des programmes nationaux, régionaux et mondiaux
Secteurs et activités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation (30%) et sylviculture (20%) • Adaptation (50%)
Taille des projets	Non spécifiée
Instruments de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions • Prêts • Garanties
Critères d'éligibilité des projets	Relatives à l'organisme intermédiaire
Modalités d'accès	Il n'existe actuellement aucune voie directe permettant à une organisation extérieure au gouvernement britannique de développer de manière indépendante un projet pour un financement ICF. Les projets doivent être soumis à travers une des 3 agences gouvernementales qui gèrent le fonds. Tous les projets doivent avoir un sponsor britannique
Processus de candidatures des projets	Celui de l'organisme intermédiaire



Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

Coordon-nées	1-6th floor, Nibanco Center Building, 5-25, Nibanco, Chiyodaku, Tokyo 102-8012, Japon T : +81 (0) 35226 6660 / 6663 W : https://www.jica.go.jp/french/
Mission	La JICA a pour mission de contribuer à renforcer la coopération internationale et le développement durable des économies japonaises et mondiales en soutenant la croissance socio-économique, la reprise ou la stabilité économiques des régions en développement.
Gouver-nance	Établie en conformité avec la loi sur la nouvelle Agence japonaise de coopération internationale. Elle a mis au point une structure de gouvernance d'entreprise.
Pays éligibles	La JICA dispose de 96 bureaux à l'étranger.
Secteurs et activités éligibles	<ul style="list-style-type: none">• Réduction de la pauvreté• Consolidation de la paix• Égalité des sexes et développement• Changement climatique• Infrastructures• Développement des ressources humaines• Environnement mondial• Développement rural• Développement industriel et politiques publiques• Secours d'urgence en cas de catastrophe• Partenariats public-privé• Partenariats de recherche scientifique et technologique pour le développement durable
Taille des projets	Non spécifiée

Type de coopération	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération technique • Programme de cocréation des connaissances • Coopération pour le financement et les investissements (prêts) • Dons • Évaluation des opérations • Recrutement et formation des ressources humaines
Critères d'éligibilité des projets	<p>Une méthode d'évaluation des projets de la JICA se basant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence • Efficacité • Impact • Rendement des fonds • Durabilité
Modalités d'accès	Direct
Processus de candidatures des projets	<p>Pour les dons comme pour les prêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du projet • Demande officielle • Examen/ appréciation et évaluation <i>ex ante</i> • Approbation du Cabinet / Échange de notes et accord de dons • Mise en œuvre du projet • Achèvement du projet / Évaluation <i>ex post</i> et coopération de suivi
Exemple de projets financés au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'Appui au Plan Maroc Vert • Soutien au développement d'installations d'approvisionnement en eau en milieu rural • Projet d'approvisionnement en eau dans les régions de Fès et Meknès



U.S. AID

Coordon-nées	<p>Mission Contact</p> <p>Brooke Isham, Mission Director American Embassy/ USAID Km 5.7, Avenue Mohammed VI Rabat - Morocco Postal Code - M - 10170 T : +212 (0) 537 63 7200 F : +212 (0)5 37 63 2020</p> <p>USAID Contact</p> <p>Jeff Picard, Morocco Desk Officer U.S. Agency for International Development 1300 Pennsylvania Avenue, NW Washington, DC 20523 USA E : MoroccoDesk@ usaid.gov</p>
Mission	<p>« ...nous promouvons et défendons les valeurs démocratiques à l'étranger et faisons progresser un monde libre, pacifique et prospère. À l'appui de la politique étrangère des États-Unis, l'US AID encourage et prône le développement international et l'assistance en cas de catastrophe par le biais de partenariats et d'investissements qui permettent de sauver des vies, de réduire la pauvreté, de renforcer la gouvernance démocratique et d'aider les populations à sortir des crises humanitaires et à progresser. »</p>
Gouver-nance	L'agence travaille sous la supervision du président, du département d'Etat et du Conseil de sécurité nationale.
Pays éligibles	Plusieurs régions du monde dont l'Afrique et notamment le Maroc.

Secteurs et activités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et sécurité alimentaire • Démocratie, droits de l'homme et gouvernance • Commerce et croissance économique • Éducation • Environnement et changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Égalité des sexes • Santé • Eau et assainissement • Crises et conflits
Taille des projets	Non spécifié	
Instruments de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions • Accords de coopération 	
Critères d'éligibilité des projets	<p>Dans le cadre de l'examen de la proposition technique, les critères d'évaluation génériques sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Performance passée (ne doit pas nécessairement être la performance passée de l'USAID) • Approche technique • Personnel • Capacité de l'entreprise • Plans de gestion <p>USAID fournit les critères spécifiques qu'elle utilisera pour prendre une décision d'attribution pour chaque cas. Les critères incluent des facteurs techniques et de coût/prix, et spécifieront l'importance relative des divers facteurs.</p>	
Modalités d'accès	Accès direct à travers l'agence du pays	

Processus de candidatures des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Étape 1. Conception du projet • Étape 2. Identification du besoin • Étape 3. Étude de marché • Étape 4. Prévisions de l'agence 	<ul style="list-style-type: none"> • Étape 5. Sollicitation • Étape 6. Évaluation • Étape 7. Négociation • Étape 8. Attribution
Exemple de projets financés au Maroc	Amélioration de l'accès à l'eau potable et la résilience climatique du Maroc	



L'Agence suédoise de développement et coopération Internationale (en suédois : Styrelsen för Internationellt Utvecklingssamarbete, Sida)

Coordon-nées	<p>Valhallavägen 199 105 25 Stockholm, Sweden</p> <p>T : +46 (0) 8 698 50 00 F : +46 (0) 8 20 88 64 E : sida@sida.se W : https://www.sida.se</p>
Mission	<p>La mise en œuvre de la politique suédoise de développement qui vise à permettre aux personnes dans la pauvreté d'améliorer leurs conditions de vie. Allouer de l'aide selon les directives du gouvernement, décrivant les objectifs de chaque opération et la taille du budget d'aide au développement.</p>
Gouver-nance	<p>Agence publique sous la juridiction du ministère suédois des Affaires étrangères.</p>

Pays éligibles	35 pays et régions à travers le monde. Le Maroc est cité dans la zone MENA.
Secteurs et activités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Aide humanitaire • Démocratie, droits de l'homme et liberté d'expression • Égalité des genres • Environnement et climat • Santé • Développement économique • Agriculture et sécurité alimentaire • Éducation • Développement social • Résolution des conflits, paix et sécurité
Taille des projets	Non spécifiée
Instruments de financement	Garanties
Critères d'éligibilité des projets	Les projets doivent être alignés avec la stratégie de coopération bilatérale mise en place entre le gouvernement concerné par l'appui et le gouvernement suédois.
Modalités d'accès	Via des organisations suédoises ou multilatérales de développement
Processus de candidatures des projets	Direct avec les services de la coopération internationale de l'ambassade de Suède

6.2. Financement multilatéral dans le cadre de la CCNUCC



Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Coordon- nées	Secrétariat du FEM : 1899 Pennsylvania Ave NW Washington, DC 20006, États-Unis W : https:// www.thegef. org/	Point focal FEM au Maroc : Directeur du Partenariat de la Communication et de la Coopération Secrétariat d'État chargé du Développement Durable N°9, Avenue Araar, 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat Royaume du Maroc T : +212 (0) 5 37 57 66 37 F : +212 (0) 5 37 57 66 48 E : firadi@environnement.gmail. com ; dpcc@environment.gov.ma
Mission	«... est un partenariat pour la coopération internationale, où 183 pays collaborent avec les institutions internationales, les organisations de la société civile et le secteur privé pour résoudre les problèmes environnementaux mondiaux. »	
Gouver- nance	L'Assemblée du FEM est l'organe directeur du FEM, elle regroupe les représentants des 176 pays membres	
Pays éligibles	Pays qui remplit les conditions pour emprunter auprès de la Banque mondiale ou bénéficiaires éligibles à l'assistance technique du PNUD.	
Secteurs et activités éligibles	Atténuation	

Taille des projets	<ul style="list-style-type: none"> Projets de grande envergure (> \$2m) Projets de moyenne envergure (< \$2m) Activités habilitantes (< \$0,5m) Approches programmatiques (\$5 - \$150m) Programmes de petites subventions (PNUD) (jusqu'à \$50.000)
Instruments de financement	Principalement des subventions
Critères d'éligibilité des projets	<ul style="list-style-type: none"> Conforme aux priorités et programmes nationaux et entériné par le gouvernement Traite un ou plusieurs domaines prioritaires du FEM Conforme à la stratégie opérationnelle du FEM Financement des surcoûts convenus pour réaliser des activités bénéfiques pour l'environnement mondial Implique le public dans la conception et la mise en œuvre du projet.
Modalités d'accès	<ul style="list-style-type: none"> Accès direct (via l'agence de projet FEM accréditée) Accès multilatéral (via les agences du FEM)
Processus de candidatures des projets	Toute l'année, sur une base continue
Exemple de projets financés au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> Projet « Energie renouvelable pour le réseau BHNS de la ville de Marrakech » (2016-2018) – 1,5 M USD Projet « Intégration du changement climatiques dans la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique et dans la mise en œuvre des plateformes logistiques » (2016-2019) – 2,5 M USD

Fonds d'Adaptation (FA)

Coordon-nées	<p>Secrétariat du FA : c/o Global Environment Facility Mail stop: N 7-700 1818 H Street NW Washington DC 20433, États-Unis W : https://www.adaptation-fund.org</p> <p>Point focal FA au Maroc : Directeur du Partenariat de la Communication et de la Coopération Secrétariat d'État chargé du Développement Durable N°9, Avenue Araar, 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat Royaume du Maroc T : +212 (0) 5 37 57 66 37 F : +212 (0) 5 37 57 66 48 E : firadi@environnement.gmail.com ; dpcc@environment.gov.ma</p>
Mission	<p>« Le Fonds d'adaptation a été créé pour financer des projets et des programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement parties au Protocole de Kyoto et qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique »</p>
Gouver-nance	CCNUCC et Banque Mondiale
Pays éligibles	Pays en développement, parties au protocole de Kyoto et particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique.
Secteurs et activités éligibles	Adaptation

Taille des projets	<ul style="list-style-type: none"> Projets de petite envergure (nécessitant jusqu'à 1 million de dollars US) Projets de grande envergure (nécessitant > 1 million de dollars US).
Instruments de financement	Subventions
Critères d'éligibilité des projets	<ul style="list-style-type: none"> La cohérence avec les stratégies nationales La rentabilité Les co-bénéfices Les groupes vulnérables Les considérations de genre Etc.
Modalités d'accès	<p>Accès direct, régional et multilatéral Pour l'accès direct, l'ADA est la seule entité nationale accréditée</p>
Processus de candidatures des projets	Toute l'année, sur une base continue
Exemple de projets financés au Maroc	Projet « d'adaptation aux changements climatiques dans les zones oasiennes, PACC-ZO » géré par l'ADA - 9,97 M USD



Fonds Vert pour le Climat (FVC)

Coordon-nées	<p>Songdo Business District 175 Art Center-daero Yeon-su-gu, Incheon 22004 – Coré du Sud</p> <p>Coordonnées pour les organisations publiques : GCF Country Programming T : +82 (0) 324586010 E : countries@gcfund.org W : https://www.greenclimate.fund</p>
Mission	<p>«Compte tenu de l'urgence et de la gravité du changement climatique, l'objectif du Fonds est de faire une Contribution importante et ambitieuse aux efforts mondiaux en vue d'atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale pour lutter contre le changement climatique.»</p>
Pays éligibles	Pays en développement
Secteurs et activités éligibles	<ul style="list-style-type: none">• Atténuation (50%)• Adaptation (50%)
Taille des projets	<ul style="list-style-type: none">• Micro (moins de 10 M USD)• Small (entre 10 et 50 M USD)• Medium (entre 50 et 250 M USD)• Large (plus de 250 M USD)
Instruments de financement	<ul style="list-style-type: none">• Subvention• Prêt• Apport en capital (Equity)• Garantie

Critères d'éligibilité des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Impact potentiel • Potentiel de changement de paradigme • Potentiel de développement durable • Besoins du destinataire • Appropriation nationale • Efficacité et efficience • Environnement d'investissement
Modalités d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation nationale par le biais de l'Autorité Nationale Désignée (AND) et procédure de «non-objection» • Accès à travers les entités internationales, régionales, nationales et infranationales accréditées. <p>Les entités nationales accréditées pour l'accès direct sont : ADA et CDG Capital</p>
Processus de candidatures des projets	<p>Le processus implique l'AND, les entités accréditées, le Secrétariat du FVC, le Conseil et le Comité consultatif. Il est à signaler que les pays peuvent demander un soutien à la préparation (Readiness)</p>
Exemple de projets financés au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des vergers d'arganiers en milieu dégradé - DARED- 39,3 M USD de subvention du FVC (accès direct par l'ADA) • Développement de l'irrigation et adaptation de l'agriculture irriguée au changement climatique dans les régions semi-arides du Maroc – 23 M USD de subvention du FVC (accès international par l'AFD qui mobilise 45,9 M USD sous forme de prêt et 1,1 M USD sous forme de don) • Projet de conservation de l'eau dans la région du Saïss – 36,5 M USD de subvention du FVC (accès international par la BERD qui mobilise 137,8 M USD sous forme de prêt et 1 M USD sous forme de don)

6.3 Financement multilatéral en dehors de la CCNUCC



Fonds d'Investissement Climatique (CIF)

Coordon-nées	W : https://www.climateinvestmentfunds.org/contact
Mission	Amorcer un changement transformationnel vers un développement à faible teneur en carbone et résilient au changement climatique grâce à un financement à plus grande échelle par les banques multilatérales de développement.
Gouver-nance	<p>Le fonds incarne un modèle de gouvernance équitable qui favorise la participation, le partenariat et la prise de décision transparente. Les arrangements comprennent une représentation égale des pays donateurs et des pays bénéficiaires, une prise de décision par consensus et un statut d'observateur actif pour les représentants du secteur privé, de la société civile et des peuples autochtones.</p> <p>Les deux fonds fiduciaires qui composent le CIF, le Fonds pour les technologies propres (FTP) et le Fonds stratégique pour le climat (SCF), sont chacun régis par un comité qui supervise et décide des opérations et des activités.</p> <p>Le CIF est alimenté de sources publiques issues de 14 pays donateurs. Ces ressources financières sont détenues par la Banque Mondiale.</p>
Pays éligibles	72 pays en voie de développement à travers le monde dont le Maroc.

Secteurs et activités éligibles	<p>4 Programmes/fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour les Technologies Propres (FTP) ou Clean Technology Fund (CTF) : Énergies renouvelables, efficacité énergétique et mobilité durable. • Pilot Program for Climate Resilience (PPCR) : Résilience aux CC • Scaling Up Renewable Energy in Low Income Countries Program (SREP) : Énergies renouvelables • Forest Investment Program (FIP) : Déforestation et dégradation des forêts 	
Taille des projets	Non spécifiée	
Instruments de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts de premier rang • Subventions convertibles / subventions de récupération conditionnelle • Apport en capital (Equity) • Les swaps et garanties en monnaie locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Garanties • Prêts de recouvrement éventuels • Dettes subordonnées • En plus d'une composante d'assistance technique et de conseils
Critères d'éligibilité des projets	<p>Chaque programme/fonds dispose de ses propres critères. Par exemple, pour le CTF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel d'atténuation • Rentabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de mise à l'échelle (scaling up) • Impact sur le développement • Capacité de mise en œuvre • Coûts supplémentaires et prime de risque

Modalités d'accès	<p>Via les banques de développement multilatérales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banque Mondiale • Banque Africaine de Développement • Banque Asiatique de Développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque Européenne de Reconstruction et de Développement • Banque Interaméricaine de Développement
	<p>Ces banques travaillent avec les pays bénéficiaires pour maximiser les investissements du CIF.</p>	
Processus de candidatures des projets	<p>Celui des banques de développement multilatérales</p>	
Exemple de projets financés au Maroc	<p>Participation dans le financement des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets éoliens • Programme solaire (Ouarzazate, Midelt et Tata) 	



La BAD dispose de plusieurs fonds dont le Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA) présenté ci-après

Coordon-nées	<p>Secrétariat du FCCA Louise Helen Brown, Coordinatrice du FCCA E : africaclimatechangefund@afdb.org W : https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/africa-climate-change-fund/</p>
Mission	<p>Créé en avril 2014 avec une dotation initiale de 4,725 millions d'euros par la GIZ, au nom du BMZ, ce fonds a pour objectif d'accompagner les pays membres régionaux de la BAD dans leur transition vers un mode de développement résilient au changement climatique et à faible émission de carbone, en augmentant la mobilisation de financements climatiques internationaux. L'objectif est aussi d'en faire un fonds fiduciaire multi-bailleurs, dès que de nouveaux bailleurs s'engageront à y participer.</p>
Gouver-nance	<p>Il est hébergé et géré par le département du changement climatique et de la croissance verte de la BAD et mis en œuvre en collaboration avec d'autres départements de la Banque.</p>
Pays éligibles	<p>Pays membre de la BAD</p>
Secteurs et activités éligibles	<p>Les frais des consultants et des experts, les formations, ateliers de consultation, réunions régionales et internationales, la communication, la sensibilisation, le plaidoyer, les services de traduction, la préparation d'études, stratégies et analyses, le matériel de bureau et les frais de transport, et certains autres frais d'administration et honoraire.</p>

Instruments de financement	Subvention
Critères d'éligibilité des projets	<p>Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord avec les thèmes de l'appel à projet • Cohérence du projet avec les priorités du FCCA et de la Banque (cinq grandes priorités et la stratégie sur 10 ans) • Alignement avec les priorités nationales (plan national de développement, CDN, NAP) • Qualité (impact et crédibilité) de la méthodologie du cadre logique • Impacts transformateurs et catalyseurs • Capacité technique du porteur du projet • Capacité administrative et financière du porteur du projet • Co-financement
Modalités d'accès	Par appel à projet
Processus de candidatures des projets	<p>Suite au lancement d'un appel à projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une première sélection des notes conceptuelles reçues avant la date butoir est effectuée par le secrétariat du FCCA selon la grille d'évaluation établie • Les bénéficiaires présélectionnés sont invités à soumettre les propositions complètes des projets. Un délai de 1 mois est accordé pour préparer les propositions complètes

AFRICA50

La BAD dispose de plusieurs fonds dont le Fonds Africa50 présenté ci-après

Coordon-nées	<p>Siège du Fonds Africa50 Tour Ivoire 3 - 8^{ème} étage Marina de Casablanca Boulevard des Almohades Casablanca - 20000 Morocco W : https://www.africa50.com/fr/contacts/</p>
Mission	<p>Africa50 est une plateforme d'investissement dans les infrastructures qui contribue à la croissance de l'Afrique en développant et en investissant dans des projets bancables, en catalysant les capitaux du secteur public et en mobilisant des financements du secteur privé, avec des rendements financiers et un impact différencié.</p> <p>Le fonds est doté d'une capitalisation de près un milliard de dollars et devrait atteindre à moyen terme une capitalisation de 3 milliards de dollars.</p>
Gouver-nance	<p>Africa50 est une entité juridiquement et financièrement indépendante. Sa gouvernance est conforme à la pratique du secteur privé, bien qu'il bénéficie des priviléges et immunités accordés aux institutions multilatérales.</p> <p>Il est composé de deux entités juridiques : le développement de projets Africa50 et le financement de projets Africa50. Chaque entité a ses propres organes de capitalisation et de décision.</p> <p>Africa50 est la propriété de 27 gouvernements, de deux banques centrales et de la Banque africaine de développement, et d'autres membres sont attendus. Les actionnaires souverains actuels sont : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Maurice, Maroc, Niger, Nigéria, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Togo et Tunisie. Les banques sont la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et Bank Al-Maghrib.</p>

Pays éligibles	Pays membre de la BAD
Secteurs et activités éligibles	<p>Projets d'infrastructures dans les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Énergie (génération, transmission et distribution) • Transports (routes, aéroports et ports) • Eau (production, distribution et gestion des déchets) • Gaz (intermédiaire, aval) <p>D'autres secteurs d'infrastructure peuvent être considérés au cas par cas.</p>
Taille des projets	https://www.africa50.com/fr/secteurs-et-projets/developpeurs-et-investisseurs/
Instruments de financement	Prêts
Critères d'éligibilité des projets	<p>Pour être éligible au financement d'Africa50, un projet doit répondre à certains critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être principalement du secteur privé ou être entrepris dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) ; • Être de taille moyenne à grande, avec généralement une valeur de projet supérieure à 100 millions de dollars. Les projets plus petits peuvent être exceptionnellement examinés au cas par cas. • En lien avec les secteurs d'Africa50 : <ul style="list-style-type: none"> - Énergie (génération, transmission et distribution) - Transports (routes, aéroports et ports) - Eau (production, distribution et gestion des déchets) - Gaz (intermédiaire, aval) - D'autres secteurs d'infrastructure peuvent être considérés au cas par cas • Être techniquement et financièrement solide • Être soutenu par des partenaires réputés avec les antécédents pertinents • Profite à l'économie locale • Respecte les normes environnementales, sociales et de gouvernance de classe mondiale

Modalités d'accès	<p>La proposition du projet doit inclure entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études de préfaisabilité ; • Études de faisabilité ; • Études de conception ; • Évaluation des impacts environnementaux et sociaux ; • Plan de gestion environnementale et sociale ; • Modèle financier ; • Vérification du modèle financier ; • Développement et impacts sociaux ; • Négociations de permis, de licences ; • Identification des prêteurs potentiels, etc.
Processus de candidatures des projets	<p>À tout moment de l'année.</p>

 Banque européenne d'investissement	Banque Européenne d'Investissement (BEI)
Coordon-nées	<p>Siège : 98-100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg W : http://www.eib.org</p> <p>Coordonnées au Maroc : Riad Business Center, Aile sud, Immeuble S3, 4^{ème} étage Boulevard Er-Riad 10100 Rabat - Morocco T : +212 (0) 537 565460 F : +212 (0) 537 565393 E : rabat@eib.org</p>
Mission	<p>La BEI est le plus grand emprunteur et prêteur multilatéral au monde. Elle apporte ses financements et son savoir-faire à l'appui de projets d'investissement durables qui contribuent à la réalisation des grands objectifs de l'UE.</p>

Gouver-nance	<p>Les actionnaires de la Banque européenne d'investissement sont les 28 États membres de l'Union européenne.</p> <p>Les pays membres de l'Union ont plein accès aux financements de la Banque, sans prérogative géographique ou pré-répartition par secteur d'activité. La participation de chaque État membre au capital de la Banque est fonction de son poids économique dans l'Union européenne (exprimé par le PIB) lors de son entrée dans l'Union.</p>
Pays éligibles	Plusieurs pays à travers le monde, dont le Maroc en tant que pays voisin du Sud de la méditerranée.
Secteurs et activités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation et compétences • PME • Infrastructures • Climat et environnement
Taille des projets	Non spécifiée
Instruments de soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts • Panachage de ressources : Accompagnement pour combiner ses prêts à d'autres sources de financements • Prestation de conseils
Critères d'éligibilité des projets	Dépend de chaque type de financement. Globalement, les projets doivent démontrer une solidité sur le plan économique, financier, technique et environnementale.
Modalités d'accès	À travers une liste d'organismes intermédiaires pour le Maroc, dont notamment ALBARAKA, ALMAMED, ARAB BANK PLC, Attijari Invest, etc.

Processus de candidatures des projets	Toute l'année
Exemple de projets financés au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Green for growth fund III • Extension Tramway Rabat-Salé



Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD)

Coordonées	<p>Siège : One Exchange Square London EC2A 2JN Royaume-Uni</p> <p>W : https://www.ebrd.com</p> <p>Bureau à Casablanca Immeuble Zevaco 46, Route d'Azemmour, Lotissement El Fath, lot 4 20230 Casablanca - Maroc</p> <p>T : +212 (0) 522 64 91 50</p>	<p>Bureau à Tanger 17, Boulevard Mohamed V, Building Bovapes, 6th floor, n° 34, Tanger - Maroc</p> <p>T : +212 (0) 539 34 32 94</p>
Mission	<p>« Nos investissements financiers, nos services aux entreprises et notre participation à un dialogue à haut niveau avec les pouvoirs publics nous placent en bonne position pour promouvoir l'esprit d'entreprise et favoriser des vies meilleures. »</p>	

Gouver-nance	La BERD est détenue par 65 pays, l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement. Le Comité exécutif et les membres de l'équipe de direction conseillent le Président et supervisent les activités de la BERD.	
Pays éligibles	Plus de 30 pays – de l'Europe centrale et orientale à l'Asie centrale et à la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen, dont le Maroc.	
Secteurs et activités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation • Accès au financement • Développement régional • Efficacité des ressources & environnement • Inclusion 	
Taille des projets	Non spécifié	
Instruments de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts • Apport en capital (Equity) • Garanties 	
Critères d'éligibilité des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays doit être éligible • Rentabilité du projet • Avoir des apports importants en fonds propres ou en nature du promoteur du projet • Le projet doit avoir un impact sur la population locale • Satisfaire aux normes environnementales de la BERD ainsi qu'à celles du pays d'accueil. 	
Modalités d'accès	Direct	
Processus de candidatures des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du concept • Examen final • Avis du conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature • Décaissement

Exemple de projets financés au Maroc

- Mise en place du fonds MORSEFF multi-bailleurs offrant des lignes de crédit en faveur des banques locales pour financer les investissements d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans l'industrie, le commerce et le bâtiment
- Déploiement d'un financement du Fonds GCF GEFF à travers la banque BMCE pour le secteur privé
- Projet de conservation de l'eau dans la région du Saïss (co-financement du FVC)
- Parc éolien Khalladi
- Adaptation et réhabilitation des ports du Maroc



WORLD BANK GROUP

Banque Mondiale

Coordonnées

Siège
1818 H Street, NW Washington, DC 20433 ÉTATS-UNIS
T : +1 (0) 202 473-1000
W : <https://www.banquemondiale.org>

Coordonnées au Maroc
7, Rue Larbi Ben Abdellah, Souissi
T : +212 (0)537-544-200
E : ialaoui@worldbank.org

Mission

« Nous sommes l'une des principales sources de financements et de connaissances pour les pays en développement et nous partageons la même volonté de lutter contre la pauvreté, d'accroître la prospérité partagée et de promouvoir un développement durable »

Gouvernance	Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq institutions engagées en faveur de la réduction de la pauvreté, d'un plus grand partage de la prospérité et de la promotion d'un développement durable : Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Association internationale de développement (IDA), Société financière internationale (IFC), Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Ces cinq institutions ont leurs propres États membres, ainsi que des entités de gouvernance et des statuts distincts.
Pays éligibles	La Banque mondiale travaille dans plus de 170 pays
Secteurs et activités éligibles	Divers secteurs et activités, mais en ce qui a trait au changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture climato-intelligente • Climat et santé • Financement climatique • Gestion du risque de catastrophe
Taille des projets	Selon les types de projets et sources de financement
Instruments de financement	Plusieurs instruments : http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services
Critères d'éligibilité des projets	Alignement des projets avec le Cadre de partenariat Banque mondiale-pays. Ce Cadre vise à rendre le modèle de la Banque Mondiale piloté par les pays plus systématique, davantage basé sur des données factuelles, plus sélectif et plus axé sur la réalisation du double objectif de la Banque de manière durable.

Modalités d'accès	Direct
Processus de candidatures des projets	Toute l'année
Exemple de projets financés au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie solaire (centrale Noor Ouarzazate) • Programme intégré de gestion des risques de catastrophe et de résilience • Assainissement liquide et solide



Banque Islamique de Développement (BID)

Coordonées	<p>Siège 8111 King Khalid St. Al Nuzlah Al Yamania Dist. Unit No. 1 Jeddah 22332-2444 Kingdom of Saudi Arabia T : +966 12 6361400 F : +966 12 6366871 W : https://www.isdb.org</p>	<p>Coordonnées au Maroc : Km 6,4, Avenue Mohammed VI, BP: 5003 - Rabat, Royaume du Maroc T : +212 (0)537 6597 / 51 ou 537 7571 / 91 F : +212 (0)537 757260 Extension : 5201 E : RORM@isdb.org</p>
-------------------	---	--

Mission	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la croissance économique • Fournir aux population les outils leur permettant de stimuler leur propre progrès économique et social autant que possible, en mettant en place l'infrastructure nécessaire à la réalisation de leur potentiel. • Créer des partenariats collaboratifs entre communautés et nations, en impliquant les secteurs tant publics que privé. • Encourager les solutions innovantes et durables aux plus grands défis de développement dans le monde, tout en travaillant à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.
Gouver-nance	<p>Le Conseil des Directeurs exécutifs (CDE) est l'entité au sein de la BID chargée de mener les opérations et les politiques de la Banque.</p> <p>Le CDE est actuellement composé de dix-huit membres : neuf sont nommés par les pays membres actionnaires majoritaires et neuf sont élus par les gouverneurs des autres pays membres. Le mandat des membres du CDE est de trois ans renouvelables.</p>
Pays éligibles	Les réalisations de la BID sont réparties dans quatre régions majeures : Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie et Amérique Latine, Europe et Asie centrale, et Afrique subsaharienne.
Secteurs et activités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Science, technologie et innovation (STI) • Infrastructure • Éducation • Santé • Aide humanitaire • Femmes & filles
Taille des projets	Non spécifié
Instruments de finance-ment	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts • Sukuk • Financement par capitaux propres

Critères d'éligibilité des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Situé et intégré aux pays membres • Grand impact sur le développement • Sain du point de vue social et environnemental • Financièrement viable • Profil risque acceptable • Soutien local suffisant (environnement favorable)
Modalités d'accès	Direct
Processus de candidatures des projets	Toute l'année
Exemple de projets financés au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide aux inondations • Eau potable • Barrages

NAMA Facility**NAMA Facility**

Coordon-nées	NAMA Facility Technical Support Unit Köthener Straße 2-3 D-10963 Berlin Germany W : https://www.nama-facility.org
Mission	<ul style="list-style-type: none">• Financer des projets innovants qui contribuent à la réduction des émissions de GES dans les secteurs et les pays en voie de développement. Ces projets ayant un fort potentiel de développement, de réPLICATION et pouvant influer sur des changements sectoriels plus larges• Libérer les opportunités d'investissement en fournissant un financement climatique sur mesure.
Gouver-nance	L'organe décisionnaire est le conseil de NAMA Facility, composé actuellement des représentants des donateurs qui sont le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement (BMU), le Département des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle du Royaume Uni (BEIS), le Ministère danois de l'énergie, des services publics et du climat (EFKM) et la Commission européenne. Les membres du conseil prennent toutes les décisions concernant la stratégie et la sélection des projets.
Pays éligibles	Pays en voie de développement
Secteurs et activités éligibles	Actions d'atténuation sous formes de NAMAs
Taille des projets	5 à 20 Millions d'euros

Instruments de soutien	<p>Coopérations financières, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions • Crédits aux intérêts réduits • Fonds de garantie <p>Coopération technique, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et renforcement des capacités • Études de faisabilité • Développement de projet bancables • Échange de connaissances
Critères d'éligibilité des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission avant la fin du délai de l'appel à projet • Exhaustivité des documents (y compris les lettres d'approbation des ministères) • Admissibilité du pays à la liste d'aide au développement • Le volume de financement demandé est de l'ordre de 5-20 millions d'Euro • Le financement ne doit pas être utilisé pour la création de quotas d'émission de GES négociables sur le marché (tel que les crédits carbone) ou, s'ils sont générés, les quotas doivent être annulés de manière vérifiable • Additionnalité du support de la NAMA Facility
Modalités d'accès	Par appel à projets
Processus de candidatures des projets	<p>Après l'appel à projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soumission d'un document « Project outlines » • Si le projet est accepté, il faudrait alors soumettre une proposition de projet détaillé
Exemple de projets financés au Maroc	Pas de projets encore au Maroc

Liste des références

Bibliographie

- Banque Mondiale, 2012 : Green Infrastructure Finance. Leading Initiatives and Research
- Bloomberg New energy finance, 2016 : Finance guide for policy-makers: Renewable energy, green infrastructure
- Climate Policy Initiative, 2017: Global Landscape of Climate Finance
- Climat South, 2016 : Améliorer l'accès aux financements de l'action pour le climat
- Conseil Économique, Social et Environnemental, 2015 : Gestion déléguée des services publics de l'usager
- Cour des comptes, 2014 : La gestion déléguée des services publics locaux – Synthèse
- Fonds d'Equipement Communal, 2017 : Rapport d'activité de l'année 2017
- Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), 2014 : Cinquième Rapport d'Évaluation (AR5) du GIEC
- Gouvernement du Maroc, 2016 : Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Maroc dans le cadre de la CCNUCC
- Ministère de l'Intérieur, DGCL, 2011 : Guide de la coopération & de partenariat des collectivités locales
- Nations Unies, 2015 : Accord de Paris
- Nations Unies, 1992 : Convention Cadre des Nations Unies pour la lutte contre les Changements Climatiques
- PNUD, 2012 : Readiness for Climate Finance: A framework for understanding what it means to be ready to use climate finance
- Romain Weikmans et Edwin Zaccai, 2017 : An analysis of justice conceptions in climate change adaptation aid
- Royaume du Maroc, 2016 : Dahir N°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux Régions ; Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Jounada I 1437 (18 Février 2016)

Royaume du Maroc, 2016 : Dahir N°1-15-84 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°112-14 relative aux préfectures et provinces ; Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Jourada I 1437 (18 Février 2016)

Royaume du Maroc, 2016 : Dahir N°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes ; Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Jourada I 1437 (18 Février 2016)

Trésorerie Générale du Royaume, 2017 : Bulletin mensuel de statistique des finances locales

Webographie

Convention Cadre des Nations Unies pour la lutte contre les Changements Climatiques : www.unfccc.int

Overseas Development Institute : www.odi.org

The World Resources Institute : www.wri.org

International Development Finance Club : www.idfc.org

Banque Mondiale : www.banquemonde.org

Banque Africaine de Développement : www.afdb.org

Heinrich Böll Stiftung – North-America : www.us.boell.org

Climate Policy Initiative : www.climatepolicyinitiative.org

Climate Funds Update : www.climatefundsupdate.org

Fonds d'Equipement Communal : www.fec.org.ma

International Climate Initiative : www.international-climate-initiative.com

Agence Espagnole pour la Coopération et le Développement International : www.aecid.es

Agence Française de Développement : www.afd.fr

Agence Japonaise de Coopération Internationale : www.jica.go.jp

The Swedish International Development Cooperation Agency : www.sida.se

- International Climate Finance – UK :
www.gov.uk/guidance/international-climate-finance
- Fonds pour l'Environnement Mondial : www.thegef.org
- Fonds Vert Climat : www.greenclimate.fund
- Fonds d'Adaptation : www.adaptation-fund.org
- Climate Investment Funds : www.climateinvestmentfunds.org
- Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique : www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/africa-climate-change-fund/
- Banque Européenne d'Investissement : www.eib.org/fr/index.htm
- Banque Européenne de Reconstruction et de Développement :
www.ebrd.com
- Banque Islamique de Développement : www.isdb.org
- NAMA Facility : www.nama-facility.org

Table des matières

Liste des tableaux	iv
Liste des figures	v
Acronymes.....	vi
Préface.....	1
1. Introduction à la finance climat	2
1.1. Définition de la finance climat.....	2
1.2. Principes.....	3
1.3. Acteurs.....	4
1.4. Défi actuel.....	5
1.5. Finance climat dans le cadre de la CCNUCC	6
2. Paysage global de la finance climat.....	7
2.1. Flux de la finance climat	7
2.1.1. À travers le monde	7
2.1.2. Par secteur	8
2.1.3. Par zone géographique	9
2.1.4. Au Maroc	10
2.2. Sources de financement.....	11
2.2.1. Sources de financement public par pays	12
2.2.2. Sources de financement public par fonds.....	13
2.2.3. Sources de financements par secteur (public ou privé).....	13
2.3. Instruments financiers mobilisés	15
3. Engagement du Maroc	17
3.1. Contribution déterminée au niveau national 2020-2030	17
3.2. Besoins en matière de financement	17
3.3. Rôle des collectivités territoriales	19

4. Méthodologie d'identification de projets territoriaux éligibles à la finance climat	20
4.1. Intégration du changement climatique dans le processus de planification régionale et locale.....	20
4.2. Méthodologie d'identification de projets territoriaux éligibles à la finance climat	21
4.2.1. Étape 1 - Priorisation des projets	22
4.2.2. Étawpe 2 - Analyse des projets selon les critères « Fonds climat »	27
5. Possibilités de financements locaux	33
5.1. Gestion déléguée	34
5.2. Société de Développement Local (SDL)	36
6.3. Fonds d'Équipement Communal (FEC)	39
5.4. Fonds de Mise à Niveau Sociale (FMNS)	40
5.5. Fonds de Solidarité Interrégionale (FSI).....	41
6. Annexe : Quelques sources pertinentes de financement climatique	42
6.1 Financement bilatéral	42
6.2. Financement multilatéral dans le cadre de la CCNUCC	52
6.3 Financement multilatéral en dehors de la CCNUCC.....	58
Liste des références	76
Bibliographie	76
Webographie	77
Table des matières	79

Élaboré et imprimé avec l'appui de :



Mandaté par :



en vertu d'une décision du Parlement
de la République fédérale d'Allemagne